

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 951

22 avril 2013

SOMMAIRE

3 C Investments & Partners S.A.	45648	Groupe Azur S.A.	45625
3F Grund & Kapital (Luxemburg) A.G. ...	45648	Jodewa S.à r.l.	45647
Am Wäikeller s.à r.l.	45637	Logwin AG	45630
Ascendum S.A.	45602	Logwin Service Luxembourg S.A.	45630
Askal S.à.r.l.	45648	Luxembourg - Jeux s.à. r.l.	45646
Atelier d'Architecture Frank Thoma	45648	Marc Gilson S.à r.l.	45647
Azur Vintages s.à r.l.	45625	Masonite Luxembourg S.A.	45639
Bennimmo S.A.	45648	McGraw-Hill Global Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	45647
B.S.K. Equipment Luxembourg	45648	Metalflex S.à r.l.	45647
Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA	45604	MOL Group Finance SA	45627
Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA SICAR	45604	Sheridan Invest S.A.	45602
Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	45632		

**Ascendum S.A., Société Anonyme,
(anc. Sheridan Invest S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 159.295.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwölften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Petingen.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft

Sheridan Invest S.A.

mit Sitz in L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe,

eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B 159.295,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit damaligem Amtssitz in Redange/Attert, am 23. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, am 26. Mai 2011, Nummer 1117, Seite 53.579.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Günter GRAW, beruflich ansässig in L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Marion MÜLLER, beruflich ansässig in L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Kai STÜRZE, beruflich ansässig in L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe.

Das auf diese Weise besetzte Büro stellt fest:

I. dass die bei der Hauptversammlung gegenwärtigen oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, die das Stimmrecht geben, in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, die ne varietur von den gegenwärtigen Aktionären oder ihren Vertretern unterzeichnet wurde und diesem Protokoll beigefügt wird, um zusammen mit diesem bei dem Handelsregister hinterlegt zu werden;

II. dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass von den 1.000 ausgegebenen Aktien, alle bei der Hauptversammlung gegenwärtig oder vertreten sind;

III. dass die Hauptversammlung mithin rechtmäßig zusammengekommen ist, um wirksam über die folgende Tagesordnung zu beschließen:

Tagesordnung:

1. Abänderung des Gesellschaftsnamen in „Ascendum S.A.“ und dem gemäß Abänderung von Artikel 1 der Satzung
2. Umänderung des Gesellschaftszwecks gemäß unten beschriebenem Beschluss, sowie dementsprechende Abänderung von Artikel 3.1, der Satzung
3. Abänderung von Artikel 7.2 der Satzung
4. Abänderung von Artikel 8.7 der Satzung
5. Abänderung von Artikel 12.1 und 12.2 der Satzung
6. Abänderung von Artikel 15 der Satzung
7. Verschiedenes

Nachdem über die Tagesordnungspunkte beraten wurde, wurden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftsnamen abzuändern, sodass die Gesellschaft ab dem heutigen Tage den Gesellschaftsnamen „Ascendum S.A.“ trägt.

Dem zufolge beschließt die Generalversammlung Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Deutsche Fassung:

„ **Art. 1.** Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „Ascendum S.A.“.

Englische Fassung:

„ **Art. 1.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name „Ascendum S.A.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck, sowie Artikel 3.1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Deutsche Fassung:

„ **3.1.** Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung, die Verwaltung, die Vermarktung und das Management (im Sinne von Artikel 125 des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 hinsichtlich der Unternehmungen für gemeinsame

Anlagen, in seiner derzeit gültigen Fassung (das „Gesetz von 2010“) von spezialisierten Investmentfonds (fonds d'investissement spécialisé), wie im luxemburgischen Gesetz vom 13. Februar 2007, in seiner derzeit gültigen Fassung, definiert und reglementiert.

Ferner kann die Gesellschaft jegliche Handlungen ausführen, die der Erreichung ihres Gesellschaftszwecks nützlich sind, insoweit diese Kapitel 16 des Gesetzes von 2010 nicht zuwiderlaufen."

Englische Fassung:

„ **3.1.** The sole object of the Company is the creation, administration, marketing and management (within the meaning of article 125 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law")), of specialised investment funds (fonds d'investissement spécialisé) regulated by the Luxembourg law of 13 February 2007, as amended, in Luxembourg.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, subject to its remaining within the limitations of Chapter 16 of the 2010 Law."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 7.2 der Satzung wie folgt zu ändern:

Deutsche Fassung:

" **7.2.** Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, die Dauer ihres Mandats festsetzt, ernannt und können ohne Angabe von Gründen abberufen oder ersetzt werden.

Sollte die Position eines Verwaltungsratsmitglieds wegen eines Todesfalls, eines Rücktritts oder aus einem anderen Grund vakant sein, können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen. Die Wahl eines neuen Verwaltungsratsmitglieds erfolgt sodann bei der nächsten Gesellschafterversammlung."

Englische Fassung:

„ **7.2.** The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders, which sets the term of their office, and may be dismissed ad nutum.

Should the position of a member of the Board of Directors become vacant due to a death, resignation or other reason, the remaining members of the Board of Directors may nominate a preliminary member of the Board of Directors. A new member of the Board of Directors shall then be elected at the next meeting of the Shareholders."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 8.7 der Satzung wie folgt zu ändern:

Deutsche Fassung:

„ **8.7.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches nach Genehmigung aller Teilnehmer per E-Mail vom Vorsitzenden der Sitzung und dem Sekretär der Sitzung unterschrieben und am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern solche ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen."

Englische Fassung:

„ **8.7.** The minutes of a meeting of the Board of Directors shall after approval of all participants by e-mail be signed by the chairman of the meeting and the secretary the meeting. These minutes shall be kept at the Company's registered seat together with the proxies if such have been issued."

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 12 der Satzung wie folgt zu ändern:

Deutsche Fassung:

„ **12.1.** Die Gesellschafterversammlung ernennt einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises), die von der Gesellschaft vergütet werden, und legt deren Anzahl und die Dauer ihres Mandats fest. Die Dauer des Mandats darf jedoch die Zeitspanne von sechs (6) Jahren nicht überschreiten. Für den Fall, dass die Unabhängigen Wirtschaftsprüfer ohne konkrete Angabe der Mandatsdauer ernannt werden, gelten diese als für die Dauer von sechs (6) Jahren ab Datum ihrer Ernennung ernannt.

12.2. Die unabhängigen Wirtschaftsprüfer können nach Ablauf ihres Mandats erneut in diese Funktion berufen werden."

Englische Fassung:

„ **12.1.** One or more independent auditors (réviseur d'entreprises), that shall be remunerated by the Company, shall be appointed by the General Meeting of Shareholders of the Company, which determines their number and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In the event that the independent

auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

12.2. The independent auditors are eligible for re-election."

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 15 der Satzung wie folgt zu ändern:

Deutsche Fassung:

„ **Art. 15.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres."

Englische Fassung:

„ **Art. 15.** The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr zweitausendzweihundert Euro (2.200,- €) abgeschätzt.

Gegenüber dem unterzeichneten Notar sind jedoch sämtliche unterzeichneten Parteien persönlich und solidarisch haftbar für die Zahlung aus gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten und Honorare, was von den unterzeichneten Parteien speziell anerkannt wird.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle - erklärend Kenntnis der Artikel 32-3 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften und darauf bestehend gegenwärtige Versammlung zu beurkunden - gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. GRAW, M. MULLER, K. STÜRZE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2013. Relation: EAC/2013/4988. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048912/132.

(130059488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 171.852.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of March

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

An extraordinary general meeting was held of the shareholders of Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Hellinckx, prenamed, on 3 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2675 of 31 October 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 171852.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 7 November 2012 by a deed of Maître Henri Hellinckx, such deed having been published on 17 December 2012 in the Mémorial n° 3043, and the deposit of the consolidated version of such articles of incorporation with the Luxembourg Trade and Companies Register having been published on 21 February 2013 in the Mémorial n° 424.

The meeting was presided over by M. Cheikh Ndiaye, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Laura Macri, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Karolina Szpinda, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

2. It appears from the said attendance list that all the shares in issue were represented at this meeting.

3. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting could validly decide on all items of the agenda.

4. This meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

5. The agenda of the meeting is to deliberate on the conversion of the Company into an investment company in risk capital under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital as amended (the "SICAR Law") and in that context, the meeting shall:

A. decide on the adoption of the amended and restated articles of incorporation of the Company, including the amendments involved by the below items, the change of its name into "FIVE ARROWS NAUTILUS CO-INVEST FEEDER SCA SICAR" and the new object clause to be read as follows:

« **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in securities and other assets, including shares or units in other investment vehicles, representing risk capital within the broadest meaning permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended (the "2004 Law ") in order to provide its shareholders with the benefit of the result of its assets in consideration of the risk which they incur.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law. The Company may notably contract any form of borrowings and issue guarantee and bonds, debentures and any other debt instruments »;

B. decide on the termination of the mandates of Ms. Mireille Klitting, M. Antoine Bougnoux and Ms. Audrey Coppede as members of the supervisory board of the Company, such supervisory board being withdrawn, and on the appointment of Mazars Luxembourg - Réviseurs d'entreprises as approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company; and

C. decide to end the current accounting period of the Company on 7 March 2013 and to commence the following accounting period of the Company on 8 March 2013, such following accounting period to be ended on 31 December 2013, in accordance with the provisions of "Article 22 - Accounting Period" of the amended and restated articles of incorporation of the Company to be adopted.

6. The meeting adopted the following resolutions:

It was unanimously resolved to convert the Company into an investment company in risk capital under the SICAR Law and in that context, the meeting unanimously resolved to:

- adopt the following amended and restated articles of incorporation of the Company:

“

Art. 1. Definitions. All terms not expressly defined herein shall have the meaning ascribed to them in the Prospectus issued by the Company within the meaning of the 2004 Law (as defined in Article 4).

Art. 2. Form. There exists among the general partner (associé gérant commandité) (the "General Partner") as subscriber of the management share(s) (the "Management Share(s)"), the limited shareholders and all those who may become holders of shares in the Company, a company in the corporate form of a société en commandite par actions (partnership limited by shares), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (investment company in risk capital), governed by the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the 2004 Law and the present articles (the "Articles").

Art. 3. Name. The company's name is "FIVE ARROWS NAUTILUS CO-INVEST FEEDER SCA SICAR" (the "Company").

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in securities and other assets, including shares or units in other investment vehicles, representing risk capital within the broadest meaning permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended (the "2004 Law") in order to provide its shareholders with the benefit of the result of its assets in consideration of the risk which they incur.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law. The Company may notably contract any form of borrowings and issue guarantee and bonds, debentures and any other debt instruments.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined under Article 17 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 6. Duration. The Company has a term ending on 31 December 2019 (the "Company Term"), except in the event of early liquidation or extension, both upon proposal of the General Partner and subject to the approval of the general meeting of the Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles, subject to the consent of the General Partner.

The Company will not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 26 applies.

Art. 7. Share Capital. The share capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at all times be equal to its net assets.

The share capital of the Company is represented by two categories of shares, namely management share(s) held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Share(s)") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The Ordinary Shares to be issued in the Company may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class") in accordance, with the provisions and subject to the requirements of the 1915 Law. The features, terms and conditions of such Class(es) shall be established by the General Partner and disclosed in the Prospectus.

For the purposes of these Articles, any reference hereinafter to "Class of shares" shall also mean a reference to "Category of shares" unless the context otherwise requires.

The General Partner may decide to split or consolidate shares of any Class.

The general meeting of holders of shares of a class, deciding with simple majority, may also consolidate or split the shares of such class.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a société d'investissement en capital à risque under the 2004 Law.

Art. 8. Liability of holders of shares. The holders of Management Shares ("unlimited shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares ("limited shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 9. Issuance of Shares. The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions, including the issue price, determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the shares to be issued.

The Company may issue additional Management Share(s) whose subscription will be reserved for the current General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) of the Company.

Prospective limited shareholders shall have either to commit to subscribe shares or may directly subscribe shares, as determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus. In case the General Partner decides that prospective limited shareholders have to commit to subscribe for shares, prospective limited shareholders will be required to execute a subscription agreement and indicate therein their total committed capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the General Partner. The procedures relating to subscription, Commitments and drawdown of the Commitments will be disclosed in the Prospectus and the subscription agreement.

If at any time a prospective shareholder or a shareholder fails to honour its subscription or Commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner (a "Defaulting Investor" and/

or (as the case may be, "Defaulting Shareholder"), the General Partner has the right, at its discretion, to apply default provisions as further detailed in Article 14.

The General Partner may delegate to any of its directors or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue.

The General Partner may decide to issue shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder or the Company as the General Partner may decide.

Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of of the 2004 Law ("Well-Informed Investors").

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as a Well-Informed Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Well-Informed Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders of the relevant class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as a Well-Informed Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 10. Restrictions on ownership. The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as a Well-Informed Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company or the other shareholder incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company or the other shareholder might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders (the "Register") to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and,

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The shares specified in any redemption notice shall be redeemed at the Initial Value (as defined in the Prospectus) of the shares (However, if the General Partner determines that the net asset value has increased or decreased materially in comparison to the Initial Value, the General Partner may change the redemption price to a price based on the net asset value of such shares with respect to the relevant redemption date) (herein called the "redemption price"), such redemption price being payable at the latest at the closure of the liquidation of the Company, as determined by the General Partner; where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price

an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules. The General Partner may also apply a discount (covering any damage caused to-or any indemnification due by-the Company due to the precluded holding) to the redemption price;

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. If the liquidities of the Company are not sufficient, the General Partner is entitled to postpone the payment of the redemption price until sufficient liquidities are available. Upon redemption of the shares no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the redemption price to be deposited with the bank (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further defines the term "U.S. person".

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 11. Form of shares/Shareholders' register. All shares of the Company shall be issued in registered form.

The General Partner shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders or whether the shareholders shall receive a written or electronic confirmation of their shareholding. If issued, a share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its discretion, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares up to three decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote, except to the extent that their number is so that they represent a whole share, but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register.

Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single person to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Each share grants the right to one (1) vote at every shareholders' meeting and at, for each class of shares, separate meetings of the holders of shares of each of the classes, if any.

Art. 12. Transfer of shares.

12.1 Authorized transfer

The transfer of Ordinary Shares may only take place according to the conditions set forth below and in the Prospectus. The General Partner shall not permit a transfer of Ordinary Shares if:

- (a) the transfer would result in a violation of a provision of the Prospectus or of any applicable law; or
- (b) the General Partner has not received written instruments in form and substance satisfactory to the General Partner.

The transfer of Ordinary Shares is only carried out by the administrative agent upon the instructions of the General Partner.

The Transferor (as set forth below) and the prospective transferee (the "Transferee") shall, prior to any Transfer, provide evidence to the General Partner that the Transferee meets the requirements set forth in this article 12 and satisfy all reasonable requests that the General Partner may make, in particular under laws and regulations related to the fight against money laundering.

The General Partner, may, in its sole discretion, refuse to register the transfer of Ordinary Shares in the Register in case of uncertainty as to the qualification of the Transferee, or, uncertainty with the transaction contemplated under the laws and regulations, including those related to the fight against money laundering.

Unless otherwise provided for in the Prospectus, any transfer of Ordinary Shares is subject to the below conditions.

12.2. Approval

The transfer of Ordinary Shares may only take place if approved by the General Partner, subject to the below.

The authorized transfer of Ordinary Shares (as provided in article 12.1) by a shareholder to an Affiliate is not subject to approval by the General Partner as long as such transfer would not cause or result in any of the circumstances described in paragraphs (a) or (b) of article 12.1. For every transfer to an Affiliate, if at any time within six (6) months following the transfer the transferee in question ceases to be an Affiliate of the transferor, then the Transferee must inform without delay the General Partner. The General Partner may request that all transferred Ordinary Shares in the Company be transferred back to the Transferor as soon as possible.

Nonetheless, the General Partner may, in its sole discretion and acting reasonably, prohibit any transfer of Ordinary Shares that would create a legal, tax or regulatory problem for the Company, the General Partner or one of the shareholders of the Company.

Any shareholder contemplating to Transfer (the "Transferor") some or all of its Ordinary Shares (the "Proposed Shares"), must notify the General Partner by sending a notice (the "Initial Notice") including the name, mailing address and tax domicile of the Transferor and the Transferee, the number of Proposed Shares, their recording number, the proposed price, or if it is a contribution or a conversion, the counterpart offered, as well as the percentage of paid up subscription of these shares and/or the percentage of paid up Commitment of the Transferor and a description of the terms and conditions of the Transfer (including the delay provided to complete the Transfer).

Such Initial Notice must be executed both by the Transferor and the Transferee. This Initial Notice can be made by any mean allowing the Transferor to ensure its effective receipt by the General Partner.

Within the deadline provided for in the Prospectus, the General Partner shall notify to the Transferor its decision to permit or refuse the contemplated Transfer of Ordinary Shares. The General Partner shall not be required to provide any reason for its refusal to approve a Transfer.

Approval shall be deemed to have been given should the General Partner fail to make this notification within the deadline provided for in the Prospectus.

In the event that the General Partner approves the transfer, the transfer must strictly respect the terms and conditions of the Initial Notice, and it must complete the transfer within the delay included therein, or if no delay is provided, within the deadline provided for in the Prospectus.

12.3. Miscellaneous

The costs of the Company related to the transfer shall be borne by the Transferor, unless any other agreement has been entered into between the Transferor and the Transferee.

Subject to the transfer's compliance with all of the provisions of this article, the General Partner shall instruct the administrative agent to record the transfer in the Register subject to the full payment of the expenses related to the concerned transfer.

It is specified that the Transferee undertakes to repay to the Company the Provisional Distributions paid to the Transferor in case of a recall of the Provisional Distribution.

Art. 13. Redemption of shares - Conversion of shares. A shareholder may not, on its own initiative, require the Company to redeem its shares.

The Company however may redeem shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company.

Upon a decision of the General Partner of the Company to redeem any shares, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner of the Company in a notice served to the shareholders, all in accordance with the limitations imposed by these Articles. Such notice will specify the number of shares to be redeemed, the redemption price and the redemption date as to be determined by the General Partner.

In addition, the Company will redeem shares on a compulsory basis if a shareholder ceases to be, or is found not to be, a Well-Informed Investor.

In the event of compulsory redemption, the redemption price will be equal to the Initial Value (as defined in the Prospectus) of the shares. However, if the General Partner determines that the net asset value has increased or decreased materially in comparison to the Initial Value, the General Partner may change the redemption price to a price based on the net asset value of such shares with respect to the relevant redemption date.

The Company may also redeem shares in the event of default of payment by a shareholder as provided for in article 14.

The Company shares redeemed by the Company will be cancelled.

Conversions of Ordinary Shares from one class into another are not allowed except in the case of default of payment as provided for in article 14.

Art. 14. Delays or Default in payment.

14.1 Shareholders irrevocably undertake to respond to capital calls made by the General Partner, in the amount of their Commitments.

In the event a shareholder fails to pay the amount due with respect to a capital call on the payment deadline mentioned in the Prospectus, the General Partner may send, normally within a period indicated in the Prospectus to the Defaulting Investor a notification, the purpose of which:

- is to give notice to the shareholder that he is considered in default ("Defaulting Investor");
- is to give notice to pay the amount due under the capital call (the "Declaration of Default"), the date of first presentation of the Declaration of Default being referred for the purpose of this article as the "Date of Declaration of Default". In that case, interest shall accrue automatically, without any formality being necessary, on any unpaid amount, after a period as indicated in the Prospectus by a Defaulting Investor at a rate equal to the rate applied by the FCPR 1 (as defined in the Prospectus) to the consequential default of the Company compounded annually, without prejudice to the General Partner's right to pursue any available remedies against the Defaulting Investor on behalf of the Company and the other shareholders after the end of the period for regularization following the Declaration of Default provided below. The Defaulting Investor shall also be liable for all the costs of proceeding implied by its default. The sending of the Declaration of Default shall give rise to the suspension of the voting rights of the Defaulting Investor and also of its rights on the distributions of the Company, until the Defaulting Investor has made the payment of the capital calls and the interest due.

14.2. If the Defaulting Investor pays the unpaid amount in full within a period as indicated in the Prospectus, the Defaulting Investor shall recover its rights to distributions made by the Company since the date on which the declaration of default was delivered until the date of payment. However, it remains to be indebted to the Company for costs and interest mentioned above.

14.3. If the Defaulting Investor fails to pay all or any portion of the amount due within the period indicated in the Prospectus, it must be proceeded as follows:

14.3.1. The Defaulting Investor shall definitively lose (i) its rights to distributions by the Company since the date on which the Declaration of Default was delivered and (ii) its voting rights.

In the case described in article 14.3.1 (i), the portion of the distributions that should have been made to the Defaulting Investor shall be designed either to return to the purchaser of shares of the Defaulting Investor under the article 14.3.2.2. or either to participate in financing the purchase of the shares of the Defaulting Investor under the article 14.3.2.3. or (iii) to return to the Class D shares in accordance with article 14.3.2.4.

14.3.2. Furthermore, the General Partner shall elect in its sole and absolute discretion to impose any one or more of the following remedies:

14.3.2.1. The General Partner can carry out any action needed to collect the Company's receivable against the Defaulting Investor;

14.3.2.2. The General Partner may demand that the Defaulting Investor to sell, within a period as indicated in the Prospectus, all or some of its shares to one or several shareholders or to a third party approved by the General Partner. The General Partner has no obligation to find a buyer.

If, at the expiry of this period, the Defaulting Investor has not sold its shares, the General Partner may seek buyers to replace it and the price of the shares will be equal to the lesser of the two following amounts:

- fifty percent (50%) of the following difference, if positive: the sum of the amounts actually paid up (in kind or in cash) to the Company by the Defaulting Investor with respect to the relevant shares, excluding the aforementioned interest, minus the sum of the amounts paid by the Company to the Defaulting Investor, by distribution, or by redemption of shares, from its initial subscription until the date of its default;
- fifty percent (50%) of the net asset value of the Defaulting Investor's shares, excluding the aforementioned interest, if any. The net asset value used is either that calculated under the quarterly net asset value before the date of the capital call on which the Defaulting Investor defaulted, or that calculated under the quarterly net asset value before the date closest to the sale date, at the option of the General Partner.

In this case, the General Partner must send a purchase offer to all of the Company's shareholders before it can offer the said shares for sale to a third party. Each shareholder shall be entitled to acquire the said shares, in proportion to its shares in the Company, and for excess shares, within the limits of its demand.

If the Defaulting Investor's shares are sold, the transferee(s) shall pay to the Company, in priority, the amounts due with respect to the:

- capital call on which the Defaulting Investor has defaulted,
- Interest for late payment. The transferee shall also pay (a) a commission of five (5) % of the transfer price and the amount of the reimbursement of the reasonable external expenses incurred by the General Partner in connection with failure to perform its duties by the Defaulting Investor and (b) a commission of the same amount to the Company.

The transferee(s) shall then be liable for the payment of the balance of the sale price to the Defaulting Investor.

14.3.2.3. If the General Partner elects not to proceed according to the terms and conditions set forth in article 14.3.2.1. above, or if the Defaulting Investor has not transferred its shares within the time period set forth in the Prospectus, the General Partner shall decide to have the Company redeem all or some of the shares of the Defaulting Investors (if it does not implement the provisions of article 14.3.2.4. for reasons mentioned in this article).

In this case, the redemption price of the Defaulting Investor's shares will be equal to the lesser of the two following amounts:

- fifty percent (50%) of the following difference, if positive: the sum of the amounts actually paid up (in kind or in cash) to the Company by the Defaulting Investor to the Company with respect to the relevant Shares, excluding the aforementioned interest, minus the sum of the amounts paid by the Company to the Defaulting Investor, by distribution, or redemption of shares, from its subscription until the date of its default. If this difference is negative, the price is one Euro;
- fifty percent (50%) of the net asset value of the Defaulting Investor's shares, excluding the aforementioned interest, if any. The net asset value used is either that calculated under the quarterly net asset value before the date of the capital call on which the Defaulting Investor defaulted, or that calculated under the quarterly net asset value before the date closest to the redemption date, at the option of the General Partner.

The Company shall pay the redemption price in whole or in part, by applying the amounts due to the Company by the Defaulting Investor, including any ancillary expenses incurred as a result of the shareholder's default.

In addition, the General Partner collects a commission as set forth in the Prospectus, if any.

The Defaulting Investor is thereupon removed from the Register of shareholders and the repurchased shares are cancelled.

The balance of the redemption price is paid to the Defaulting Investor after the Company has paid to the other shareholders, by means of a distribution or redemption, an amount equal to the aggregate Definitive Contributed Amount (as defined in the Prospectus) of their shares.

The Defaulting Investor is no longer liable for payments with respect to further capital calls subsequent to the redemption of its shares by the Company.

Any balance that remains due by the Defaulting Investor may be recovered by legal action, and the Defaulting Investor shall remain solely liable for all expenses or damages of any kind incurred by the Company.

14.3.2.4. Rather than to carry out the redemption of the shares of the Defaulting Investor for their cancellation, the General Partner may decide, in particular if such redemption caused a legal or regulatory issue to a shareholder, the conversion of all or some of the shares of the Defaulting Investor into Class D shares. The General Partner informs the Defaulting Investor of this conversion.

The Class D shares are intended exclusively to receive a maximum amount equal to their original value reduced, as the case may be, by all the distributions previously made by the Company to the shareholder. This right is exercised at the time of the distributions by the Company, in cash or in securities, after the Company has paid to other shareholders, by way of distribution or redemption, an amount equal to the aggregate Definitive Contributed Amount (as defined in the Prospectus).

The Defaulting Investor whose shares have been converted into Class D shares shall be released from any obligation to pay the capital calls as from such conversion.

In the event that shares are held by a Shareholder acting as nominee for more than one beneficial owner and in the case only one or some of these beneficial owners has defaulted, the General Partner reserves the right, upon receipt of satisfactory documentation as the beneficial ownership of the shares, to apply the above remedies only to the portion of the shareholding corresponding to the defaulting beneficial owner(s).

14.3.2.5. If a default has occurred the General Partner will inform the shareholders regularly of the measures taken to protect the best interests of the Company and the nondefaulting shareholders under this Article 14.3.2.

14.4. The General Partner reserves the right to pursue any legal action available against the Defaulting Investor in order to recover compensation for damages suffered by the other shareholders and/or the General Partner, as a result of the default.

Art. 15. Net asset value of the shares. The net asset value of shares shall be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner (every day or time for determination of net asset value being referred to herein as

a "Valuation Date") at least once a year and at such date(s) to be determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus. The General Partner may request the administrative agent to determine the net asset values more frequently for the purposes of redeeming shares or in order to distribute the Company's assets.

The net asset value of shares of each class shall be expressed in the reference currency of the relevant class (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant class, being the value of the assets of the Company attributable to such class less the liabilities attributable to such class, on any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant class then outstanding. The net asset value per share will be given up to three (3) places after the decimal.

The value of the Interests (as defined in the Prospectus) in the FCPR 1 (as defined in the Prospectus) held by the Company will be assessed by using the net asset value of the corresponding class A units of the FCPR 1 (i.e. in accordance with the methods and criteria recommended by the International Private Equity and Venture Capital Valuation Board (IPEV) and approved by the European Venture Capital Association (EVCA), and in accordance with the general accounting principles accepted in Luxembourg).

Other assets held by the SICAR will be valued by the General Partner, on the basis of the fair value, by using the criteria corresponding to the valuation guidelines provided for in the IPEV as updated and in compliance with accounting regulations in force on the valuation date.

Art. 16. Suspension. The General Partner may suspend calculation of the net asset value of the shares where there is an emergency situation following which it is impossible for the Company to dispose of or value its Interests in the FCPR 1 (as defined in the Prospectus).

Any shareholder having asked to be informed of the net asset value will be informed of any such suspension if, in the opinion of the General Partner, such suspension is likely to exceed eight (8) calendar days.

The General Partner may decide to suspend the issue or redemption of shares when calculation of the net asset value is suspended.

Art. 17. Management. The Company shall be managed by Five Arrows Managers, S.A. (the "General Partner"), in its capacity as unlimited shareholder of the Company.

The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may appoint special committees as described more fully in the Prospectus, in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such committee(s).

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the General Partner.

Art. 18. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. Signature. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such other person(s) to which such power has been delegated.

Art. 20. Indemnification. As more fully described in the Prospectus, the Company shall reimburse, indemnify and hold harmless an Indemnified Person (as defined in the Prospectus) following the terms and conditions set forth in the Prospectus; provided, however, that the Indemnified Person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its gross negligence (faute lourde), wilful misconduct (dol) or fraud, in each case as determined on a final basis by the relevant court.

Art. 21. General meetings of shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice to the provisions of Article 17 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution affecting the interest of the Company towards third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company on 30 May at 2:00 p.m. (Luxembourg time), and for the first time in 2014. If such day is not a legal or a bank holiday in Luxembourg ("Business Day"), the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide the date and time of the annual meeting of shareholders.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. Any and all shareholders may participate to a general meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person. General meetings of shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution affecting the interest of the Company towards third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

These Articles may be amended by a general meeting subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law and with the consent of the General Partner. By derogation, the modification of the status of the Company as a société d'investissement en capital à risque governed by the 2004 Law shall be subject to a unanimous vote of the shareholders.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Art. 22. Accounting Period. The first Accounting Period of the Company as an investment company in risk capital subject to the 2004 Law shall commence on 8 March 2013 and end on 31 December 2013. The subsequent Accounting Periods of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December each year.

The accounts shall be expressed in Euro

Art. 23. Approved Statutory Auditor. The operations of the Company and its financial situation including in particular its books shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the 2004 Law.

The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

Art. 24. Distribution. Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the Company on its shares further to the provisions ascribed within the Prospectus.

The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The Company reserves the right, in its absolute discretion, subject always to applicable Luxembourg laws and regulations, to make distributions of dividends in kind to holders of Ordinary Shares, including in respect of securities that are not freely tradable.

Furthermore, the Company reserves the right to recall distributions of dividends and as the case may be to issue new Ordinary Shares in exchange thereof under the exceptional circumstances and conditions disclosed in the Prospectus.

Art. 25. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the 2004 Law (the "Custodian

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company shall be dissolved at expiry of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided one of the persons that were members of the last board of directors of the General Partner appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders will appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons, named by the general meeting of shareholders performing such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The liquidator(s) must be approved by the CSSF.

The assets of the Company will be liquidated in an orderly manner and all investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the shareholders according to the distribution policy set forth in the Articles and in the Prospectus with in addition repayment of the paid-up amount of its Management Share(s) to the General Partner. All investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed either in cash or in kind with the approval of the shareholders in respect of the equal treatment of shareholders.

The amounts which have not been claimed by shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescription period, then they may be forfeited.

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation are to be determined in accordance with the law of 1915 law, and the 2004 Law."

- terminate the mandates of Ms. Mireille Klitting, M. Antoine Bougnoux and Ms. Audrey Coppede as members of the supervisory board of the Company, to withdraw such supervisory board and to appoint Mazars Luxembourg – Réviseurs d'entreprises as approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company in accordance with article 27 of the SICAR Law.

- end the current accounting period of the Company on 7 March 2013 and to commence the following accounting period of the Company on 8 March 2013, such following accounting period to be ended on 31 December 2013, in accordance with the provisions of "Article 22 – Accounting Period" of the amended and restated articles of incorporation of the Company adopted upon the first item above.

All the items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 4,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; and that at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of such deed.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mars

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Five Arrows Nautilus Co-Invest Feeder SCA (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 3 octobre 2012 suivant acte reçu de Maître Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2675 du 31 octobre 2012 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 171852.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 novembre 2012 par un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, cet acte ayant été publié le 17 décembre 2012 dans le Mémorial n° 3043, et la mention du dépôt des statuts consolidés de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés ayant été publiée le 21 février 2013 dans le Mémorial n° 424.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Cheikh Ndiaye, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Mademoiselle Laura Macri, avocate, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme scrutateur Mademoiselle Karolina Szpinda, avocate, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité des actions émises était représentée à la présente assemblée.

3. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée suffisamment tôt et ont renoncé à leurs droits à tout avis de convocation préalable de l'assemblée, permettant ainsi à l'assemblée de statuer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les éléments figurant à l'ordre du jour.

5. L'ordre du jour de l'assemblée est de délibérer sur la conversion de la Société en société d'investissement en capital à risque soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi SICAR») et dans ce contexte, l'assemblée doit:

A. décider de l'adoption des statuts de la Société tels qu'ils ont été modifiés et refondus, ce incluant les changements impliqués par les éléments ci-dessous, le changement de dénomination de la Société en «FIVE ARROWS NAUTILUS CO-INVEST FEEDER SCA SICAR» et la nouvelle clause d'objet de la Société comme il suit:

« **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des actifs dont elle dispose, directement ou indirectement, dans des valeurs et autres actifs, y compris dans des actions ou dans des parts d'autres véhicules d'investissement, représentatifs de capital à risque dans le sens le plus large permis par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle qu'amendée (la "Loi de 2004") afin de faire bénéficier à ses actionnaires du résultat de ses actifs en fonction du risque encouru.

En outre, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi de 2004. La Société peut notamment contracter toute forme d'emprunts et émettre des garanties et des obligations et tout autre instrument de dette.»

B. décider de la fin des mandats de Mme Mireille Klitting, Mr. Antoine Bougnoux et Mlle Audrey Coppede en tant que membres du conseil de surveillance de la Société, ce conseil de surveillance étant supprimé, et de la désignation de Mazars Luxembourg - Réviseurs d'entreprises comme réviseur d'entreprises agréé de la Société; et

C. décider de clôturer en date du 7 mars 2013 l'exercice social de la Société en cours et de commencer l'exercice social suivant de la Société en date du 8 mars 2013, cet exercice social devant être clôturé le 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'«Article 22 - Exercice Social» des statuts de la Société à adopter tels qu'ils ont été modifiés et refondus.

6. L'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Il a été résolu à l'unanimité de convertir la Société en société d'investissement en capital à risque soumise à la Loi SICAR et dans ce contexte, l'assemblée a résolu à l'unanimité:

- d'adopter les statuts suivants de la Société, tels qu'ils ont été modifiés et refondus:

Art. 1^{er}. Définitions. Tous les termes non expressément définis dans les présents statuts auront la même signification que dans le Prospectus émis par la Société conformément à la Loi de 2004 (telle que définie à l'Article 4).

Art. 2. Forme. Il existe entre l'associé gérant commandité (le «Gérant») en tant que souscripteur de(s) l'action(s) de commandité («Action(s) de Commandité»), les actionnaires commanditaires et tous ceux qui deviendront détenteurs d'actions de la Société, une société commerciale sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), la Loi de 2004 et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. Dénomination. La dénomination de la Société est «FIVE ARROWS NAUTILUS CO-INVEST FEEDER SCA SICAR» (la «Société»).

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des actifs dont elle dispose, directement ou indirectement, dans des valeurs et autres actifs, y compris dans des actions ou dans des parts d'autres véhicules d'investissement, représentatifs de capital à risque dans le sens le plus large permis par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle qu'amendée (la "Loi de 2004") afin de faire bénéficier à ses actionnaires du résultat de ses actifs en fonction du risque encouru.

En outre, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi de 2004. La Société peut notamment contracter toute forme d'emprunts et émettre des garanties et des obligations et tout autre instrument de dette.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant (comme défini à l'article 17 ci-dessous). Par simple décision du Gérant, le siège social pourra être transféré au sein de la même commune.

Si et dans la mesure permise par la loi, le Gérant peut décider de transférer le siège social dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Durée. La Société est constituée pour une durée déterminée prenant fin au 31 décembre 2019 (le «Terme de la Société»), sauf en cas de liquidation anticipée ou d'extension, dans chacun des cas sur proposition du Gérant et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires dans les formes requises pour la modification des Statuts, et sous réserve du consentement du Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 26 s'appliquera.

Art. 7. Capital social. Le capital social de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à ses actifs nets.

Le capital social de la Société est représenté par deux catégories d'actions, à savoir des action(s) de commandité, détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Action(s) de Commandité") et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sera désignée en tant qu'"action" et ensemble en tant qu'"actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Les Actions Ordinaires devant être émises par la Société peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (ci-après une "Classe"), conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la Loi de 1915. Les caractéristiques, termes et conditions de ces Classe(s) seront établis par le Gérant conformément à ce qui a été établi dans le Prospectus.

Pour les besoins de ces Statuts, toute référence ci-après à «Classe d'actions» aura la même signification que «Catégorie d'actions» sauf exigence contraire du contexte.

Le Gérant peut décider de diviser ou fusionner les actions de toute Classe.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'une classe peut également, par décision à la majorité simple, fusionner ou diviser les actions de cette classe.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital social équivaudra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que société d'investissement en capital à risque selon la Loi de 2004.

Art. 8. Responsabilité des détenteurs d'actions. Les détenteurs des Actions de Commandité («actionnaires commandités») sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ("actionnaires commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de tout engagement et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne seront pas tenus des dettes, des engagements et des obligations de la Société au-delà de ces paiements.

Art. 9. Emission d'Actions. Le Gérant est autorisé sans limitation à émettre des actions supplémentaires partiellement ou entièrement libérées à tout moment, conformément aux procédures et soumises aux termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, déterminé par le Gérant et stipulé dans le Prospectus, sans réserver aux actionnaires existants des droits de souscription préférentiels ou de préemption à la souscription des actions à émettre.

La Société peut émettre des Actions de Commandité additionnelles dont la souscription sera réservée à l'actuel Gérant en qualité d'actionnaire commandité de la Société.

Les actionnaires commanditaires potentiels devront s'engager à souscrire à des actions ou pourront directement souscrire à des actions, ainsi qu'il est décidé par le Gérant et stipulé dans le Prospectus. Dans le cas où le Gérant décide que les actionnaires commanditaires potentiels doivent s'engager à souscrire à des actions, les actionnaires commanditaires potentiels devront signer un contrat de souscription et y indiquer le montant total du capital auquel il s'engage (l'"Engagement" ou les "Engagements"), sous réserve de la fixation par le Gérant d'un Engagement minimal. Les procédures relatives aux souscriptions, Engagements et appels de fonds relatifs aux Engagements seront stipulées dans le Prospectus et dans le contrat de souscription.

Dans le cas où un actionnaire potentiel ou un actionnaire manquerait à son obligation d'honorer sa souscription ou son Engagement par le paiement intégral du prix de souscription dans le délai fixé par le Gérant (un "Investisseur Défaillant" et/ou (le cas échéant) un "Actionnaire Défaillant"), le Gérant pourra, à sa discrétion, appliquer les dispositions relatives à la défaillance, telles que détaillées à l'Article 14.

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour ces nouvelles actions.

Le Gérant est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions.

Le Gérant peut décider d'émettre des actions en contrepartie d'apports en nature, conformément à la législation luxembourgeoise. Le coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné ou par la Société selon la décision du Gérant.

Les actions ne peuvent seulement être souscrites par des investisseurs avertis au sens de la Loi de 2004 («Investisseurs Eligibles»).

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes attestant que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Sans préjudice de toute responsabilité issue des dispositions légales applicables en la matière, tout actionnaire qui ne répond pas à la qualité d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, s'abstiendra de rechercher la responsabilité de et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires de la classe concernée et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention lorsque l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière dolosive pour établir de manière abusive son statut d'Investisseur Eligible ou lorsque celui-ci n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 10. Restrictions à la propriété. Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) une personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) une personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) une personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société ou les autres actionnaires encourt/encourent toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société ou les autres actionnaires n'aurait/auraient pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au registre des actionnaires (le «Registre»), de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société, ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée

à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire (a) qu'il transfère ses actions à une personne qualifiée pour posséder ses actions ou (b) qu'il demande à la Société de racheter ses actions, ou (ii) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"avis de rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. De telles notices peuvent être envoyées à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (si émis) représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) Les actions spécifiées dans tout avis de rachat seront rachetées à leur Valeur Initiale (telle que définie dans le Prospectus) des actions (Cependant, si le Gérant détermine que la valeur nette d'inventaire a augmenté ou diminué matériellement en comparaison avec la Valeur Initiale, le Gérant peut modifier le prix de rachat à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire de ces actions à la date de rachat) (désigné dans les présents Statuts comme le «prix de rachat»), ce prix de rachat sera payable au plus tard à la clôture de la liquidation de la Société, telle que déterminée par le Gérant; lorsqu'il apparaît que, en raison de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour la Société, l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire que lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser le paiement ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser le paiement ou de conserver, un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé pour paiement ou conservé pourra être dû à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé par l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité. Le Gérant peut également appliquer une réduction (couvrant tout dommage causé à ou toute indemnisation due par la Société en raison de l'exclusion de la détention) au prix de rachat.

3) Le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire, dans la devise de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat) pour paiement à la personne concernée contre remise du ou des certificat(s), s'il en est, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat. Si les liquidités de la Société ne sont pas suffisantes, le Gérant pourra reporter le paiement du prix de rachat jusqu'à ce que des liquidités suffisantes soient disponibles. Au rachat des actions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix à déposer (sans intérêt) à la banque comme indiqué précédemment.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que celle conférée par le Règlement S (Regulation S) tel que modifié, de la Loi des Etats-Unis d'Amérique sur les Marchés Financiers de 1933, telle qu'amendée (la "Loi de 1933") ou que dans tout autre règlement ou loi qui est ou entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir pourrait remplacer le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définir autrement l'expression de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 11. Forme des actions/Registre d'actionnaires. Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Le Gérant décidera si des certificats seront remis aux actionnaires ou si ces derniers recevront une confirmation écrite ou électronique de leur actionnariat. Si il est émis, le certificat d'action devra être signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si un actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata de ce certificat peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, deviendra nul et sans valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, imputer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et toute dépense raisonnable que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois décimales après la virgule. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au vote, sauf si leur nombre est tel qu'il/elles représente(nt) une action entière, mais seront autorisées à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata concernant la classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le "Registre") sera gardé par une personne responsable de la tenue du Registre désignée par le Gérant, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, et les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces peuvent être envoyés. Cette adresse sera également inscrite au Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'elle est inscrite au Registre au moyen d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions (est) sont conjointement détenue (s), ou si la propriété de telle(s) action(s) est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette(ces) action(s) doivent désigner une seule personne pour représenter cette(ces) action(s) vis-à-vis la Société. A défaut de désigner une telle personne, tous les droits attachés à cette(ces) action(s) seront suspendus.

Chaque action donne droit à une (1) vote à chaque assemblée d'actionnaires, et à chaque assemblée séparée correspondant à chaque classe d'action, si tel est le cas.

Art. 12. Transfert d'action.

12.1 Transfert autorisé

Le transfert d'Actions Ordinaires peut seulement avoir lieu selon les conditions énoncées ci-après et dans le Prospectus.

Le Gérant ne doit pas permettre un transfert d'Actions Ordinaires si:

- (a) le transfert résulte d'une violation d'une des dispositions du Prospectus ou de toute loi applicable; ou
- (b) le Gérant n'a pas reçu d'instrument en une forme et une substance satisfaisantes pour le Gérant.

Le transfert des Actions Ordinaires sera effectué seulement par l'agent administratif sous les instructions du Gérant.

Le Cédant (tel que défini ci-dessous) et l'acquéreur potentiel (l'«Acquéreur») devra, avant tout Transfert, fournir la preuve au Gérant, que l'Acquéreur remplit toutes les conditions énoncées dans cet article 12 et qu'il satisfait toutes les demandes raisonnables que le Gérant pourrait avoir, notamment en vertu des lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Le Gérant pourra, de manière discrétionnaire, refuser d'enregistrer le transfert d'Actions Ordinaires dans le Registre en cas d'incertitude quant à l'éligibilité de l'Acquéreur ou sur l'opération envisagée en vertu des lois et réglementations, y compris ceux applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Sauf disposition contraire du Prospectus, tout transfert d'Actions Ordinaires est subordonné/soumis aux conditions ci-dessous.

12.2 Agrément

Le transfert d'Actions Ordinaires ne peut avoir lieu que s'il est approuvé par le Gérant, sous réserve des dispositions ci-après.

Le transfert autorisé des Actions Ordinaires (tel que prévu à l'article 12.1) par un actionnaire à un Affilié n'est pas subordonné à l'approbation du Gérant tant que ce transfert ne cause pas ou ne résulte pas de toute circonstances décrites aux paragraphes (a) ou (b) de l'article 12.1. Pour tout transfert à un Affilié, si dans les six (6) mois suivant le transfert, l'acquéreur en question n'est plus qualifié d'Affilié du cédant, alors le Cédant devra informer le Gérant sans délai. Le Gérant pourra demander que toutes les Actions Ordinaires transférées de la Société soient retransférées au Cédant dans les plus brefs délais.

Néanmoins, le Gérant pourra, de manière discrétionnaire et en agissant raisonnablement, interdire tout transfert d'Actions Ordinaires qui pourrait créer un problème légal, fiscal ou réglementaire à la Société, au Gérant ou à l'un des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire qui envisage de transférer (le «Cédant») tout ou partie de ses Actions Ordinaires (les «Actions Proposées») devra le notifier au Gérant en lui envoyant un avis Avis Initial») en y indiquant le nom, le siège social/domicile, la résidence fiscale du Cédant et de l'Acquéreur, le nombre d'Actions Proposées, leur numéros de registre, le prix proposé, ou si il s'agit d'un apport ou d'une conversion, la contrepartie offerte et le pourcentage du prix de souscription payé pour ces actions et/ou le pourcentage de l'Engagement payé du Cédant ainsi que la description des termes et conditions du Transfert (y compris le délai prévu pour effectuer le Transfert).

Cet Avis Initial devra être signé par le Cédant et l'Acquéreur. Cet avis Initial pourra être communiqué par tout moyen permettant au Cédant de s'assurer de sa réception effective par le Gérant.

Avant la date limite prévue par le Prospectus, le Gérant devra notifier au Cédant sa décision d'accepter ou de refuser le Transfert d'Actions Ordinaires envisagé. Le Gérant ne devra pas donner les motifs de son refus d'approbation d'un Transfert.

L'approbation du Gérant peut résulter de son absence de réponse dans le délai prévu par le Prospectus.

Lorsque le Gérant approuve le transfert, ce transfert devra strictement respecter les termes et conditions énoncés dans l'Avis Initial, et devra être achevé dans le délai prévu par l'Avis Initial, ou si aucun délai n'est prévu, dans le délai prévu par le Prospectus.

12.3. Divers

Les coûts relatifs au transfert devront être supportés par le Cédant, sauf disposition contraire prévue dans un contrat entre le Cédant et l'Acquéreur.

Sous réserve de la conformité du transfert avec toutes les dispositions de cet article, le Gérant devra ordonner à l'agent administratif d'enregistrer le transfert dans le Registre, à la condition du paiement intégral de tout montant dû relatif au transfert concerné.

Il est précisé que l'Acquéreur se chargera de rembourser à la Société, les Distributions Provisoires payées au Cédant en cas de rappel des Distributions Provisoires.

Art. 13. Rachat d'actions - Conversion d'actions. Un actionnaire ne peut, de sa propre initiative, demander à la Société de lui racheter ses actions.

La Société pourra, quoiqu'il en soit, racheter des actions quand la décision de rachat sera considérée par le Gérant comme étant dans l'intérêt de la Société.

Sur décision du Gérant de racheter toute action, ce rachat s'élèvera au montant prévu et dans les conditions spécifiées par le Gérant de la Société dans un avis fait aux actionnaires, dans les limites prévues par ces Statuts. Cette notification devra spécifier le nombre d'actions qui seront rachetées, le prix de rachat et la date de rachat, tels que déterminés par le Gérant.

En outre, la Société devra obligatoirement racheter les actions si un actionnaire cesse d'être Investisseur Eligible ou s'il est découvert qu'il n'en est pas un.

Dans le cas d'un rachat obligatoire, le prix de rachat sera égal à la Valeur Initiale des actions (telle que définie dans le Prospectus). Néanmoins, si le Gérant détermine que la valeur nette d'inventaire a matériellement augmenté ou diminué en comparaison avec la Valeur Initiale, le Gérant pourra modifier le prix de rachat à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire de ces actions à la date de rachat.

La Société pourra également racheter les actions dans le cas d'un défaut de paiement par un actionnaire tel que prévu à l'article 14.

Les actions de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Les conversions des Actions Ordinaires d'une classe en une autre ne sont pas permises sauf dans le cas de défaut de paiement tel que prévu à l'article 14.

Art. 14. Retard ou Défaut de paiement.

14.1. Les actionnaires s'engagent irrévocablement à répondre aux appels de fonds faits par le Gérant, à hauteur de leur Engagement.

Dans le cas où un actionnaire ne paye pas la somme due suite à l'appel de fonds, à la date limite mentionnée dans le Prospectus, le Gérant pourra envoyer à l'Investisseur Défaillant, dans le délai fixé par le Prospectus, une notification dont l'objet sera:

- de notifier à l'actionnaire qu'il est considéré comme défaillant («Investisseur Défaillant»);
- de lui notifier de payer le montant dû suite à l'appel de fonds (la «Déclaration de Défaut»), la date de la première présentation de la Déclaration de Défaut signifiera, dans cet article la «Date de Déclaration de Défaut». Dans ce cas, un intérêt courra automatiquement, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, sur tout montant dû non payé par l'Investisseur Défaillant, après une période, telle qu'indiquée dans le Prospectus, à un taux égal au taux appliqué par le FCPR 1 (tel que défini dans le Prospectus) au défaut de la société en découlant, pondéré annuellement, sans préjudice aux droits du Gérant d'actionner tous les recours disponibles contre l'Investisseur Défaillant pour le compte de la Société et des autres actionnaires après la période de régularisation suivant la Déclaration de Défaut prévue ci-après. L'Investisseur Défaillant sera aussi responsable de tous les coûts des procédures suscitées par son défaut. Les droits de vote et les droits à la distribution de l'Investisseur Défaillant seront suspendus dès l'envoi la Déclaration de Défaut jusqu'à ce que l'Investisseur Défaillant effectue le paiement des appels de fonds et des intérêts dus.

14.2. Si l'Investisseur Défaillant paye entièrement le montant non payé dans le délai tel qu'indiqué dans le Prospectus, l'Investisseur Défaillant devra recouvrer ses droits aux distributions faites par la Société depuis la date à laquelle la déclaration de défaillance a été délivrée jusqu'à la date du paiement. Il reste néanmoins débiteur de la Société pour les coûts et intérêts mentionnés ci-dessus.

14.3. Si l'Investisseur Défaillant ne paye pas tout ou partie du montant total dû pendant la période indiquée dans le Prospectus, la procédure suivante s'appliquera:

14.3.1 L'Investisseur Défaillant perdra définitivement (i) ses droits à la distribution par la Société à partir de la date à laquelle la Déclaration de Défaut a été délivrée et, (ii) ses droits de vote.

Dans le cas décrits à l'article 14.3.1 (i), la portion des distributions qui auraient dû être faites à l'Investisseur Défaillant sera destinée soit à l'acheteur des actions de l'Investisseur Défaillant conformément à l'article 14.3.2.2 ou soit à la parti-

cipation dans le financement de l'achat des actions de l'Investisseur Défaillant conformément à l'article 14.3.2.3 ou (iii) à la Classe d'actions D conformément à l'article 14.3.2.4..

14.3.2 En outre, le Gérant devra choisir, de manière discrétionnaire, d'imposer un ou plusieurs des recours suivants:

14.3.2.1. Le Gérant pourra effectuer toute action nécessaire pour recouvrer les créances de la Société contre l'Investisseur Défaillant;

14.3.2.2. Le gérant pourra demander que l'Investisseur Défaillant vende, dans le délai indiqué dans le Prospectus, toute ou partie de ses actions à un ou plusieurs actionnaires ou à un tiers approuvé par le Gérant. Le Gérant n'a aucune obligation de trouver un acheteur.

Si, à la fin de cette période, l'Investisseur Défaillant n'a pas vendu ses actions, le Gérant pourra trouver des acheteurs pour le remplacer et le prix des actions sera égal au montant le plus bas de ces deux montants:

- cinquante pour cent (50%) de la différence suivante, si positive: la somme des montants déjà payés (en nature ou en espèces) à la Société par l'Investisseur Défaillant correspondant aux actions concernées, en excluant l'intérêt susmentionné, diminuée de la somme des montants payés par la Société à l'Investisseur Défaillant par distribution ou rachat d'actions depuis sa souscription initiale jusqu'à la date de sa défaillance;

- cinquante pour cent (50%) de la valeur nette d'inventaire des actions de l'Investisseur Défaillant, en excluant, s'il y a lieu, l'intérêt susmentionné. La valeur nette d'inventaire utilisée est, au choix du Gérant, soit celle calculée d'après la valeur nette d'inventaire trimestrielle avant la date de l'appel de fonds auquel l'Investisseur Défaillant n'a pas répondu, soit celle calculée d'après la valeur nette d'inventaire trimestrielle avant la date la plus proche de la date de vente.

Dans ce cas, le Gérant devra envoyer une offre d'achat à tous les actionnaires de la Société avant de proposer lesdites actions à un tiers. Chaque actionnaire sera en droit d'acquérir lesdites actions, en proportion des actions de la Société qu'il détient, et pour les actions supplémentaires, dans la limite de la demande.

Si les actions de l'Investisseur Défaillant sont vendues, le(s) acquéreur(s) devra/devront payer à la Société, en priorité, les sommes dues concernant:

- l'appel de fonds auquel l'Investisseur Défaillant n'a pas répondu,
- l'intérêt pour le paiement tardif. L'acquéreur devra également payer (a) une commission de cinq pour cent (5%) du prix du transfert et du montant du remboursement des dépenses externes raisonnables supportées par le Gérant suite à l'impossibilité de l'Investisseur Défaillant d'assumer ses devoirs et (b) une commission du même montant à la Société.

Le(s) acquéreur(s) sera/seront donc responsable(s) pour le paiement du solde du prix de vente de l'Investisseur Défaillant.

14.3.2.3 Si le Gérant décide de ne pas entamer la procédure prévue aux termes et conditions énoncés à l'article 14.3.2.1 ci-dessus, ou si l'Investisseur Défaillant n'a pas transmis ses actions dans la période prévue par le Prospectus, le Gérant peut décider que la Société rachète tout ou partie des actions de l'Investisseur Défaillant (s'il ne remplit pas les conditions de l'article 14.3.2.4 pour les raisons mentionnées dans cet article).

Dans ce cas, le prix de rachat des actions de l'Investisseur Défaillant devra être égal au montant le plus bas de ces deux sommes:

- cinquante pour cent (50%) de la différence suivante, si positive: la somme des montants déjà payés (en nature ou en espèce) à la Société par l'Investisseur Défaillant correspondant aux actions concernées, en excluant l'intérêt susmentionné, diminuée de la somme des montants payés par la Société à l'Investisseur Défaillant, par distribution, ou rachat d'actions, depuis sa souscription jusqu'à la date de sa défaillance. Si la différence est négative, le prix est un (1) Euro;

- cinquante pour cent (50%) de la valeur nette d'inventaire des actions de l'Investisseur Défaillant, en excluant, s'il y a lieu, l'intérêt susmentionné. La valeur nette d'inventaire utilisée sera soit celle calculée d'après la valeur nette d'inventaire trimestrielle avant la date de l'appel de fonds auquel l'Investisseur Défaillant n'a pas répondu, soit celle calculée d'après la valeur nette d'inventaire trimestrielle à la date la plus proche de la date de rachat, selon le choix du Gérant.

La Société payera tout ou partie du prix de rachat, en y imputant le prix de rachat des montants dus à la Société par l'Investisseur Défaillant, en y incluant toute dépense accessoire faite suite à la défaillance de l'actionnaire.

En outre, le Gérant percevra une commission, telle que prévue dans le Prospectus.

L'Investisseur Défaillant sera enlevé/retiré du Registre des actionnaires et les actions rachetées seront annulées.

Le solde du prix de rachat est payé à l'Investisseur Défaillant après que la Société ait payé aux autres actionnaires, au moyen d'une distribution ou d'un rachat, un montant égal au Montant Définitif Apporté total (tel que défini dans le Prospectus) de leurs actions.

L'Investisseur Défaillant ne sera plus responsable des paiements en ce qui concerne les futurs appels de fonds consécutifs au rachat de ses actions par la Société.

Tout solde restant dû par l'Investisseur Défaillant sera recouvré par une action en justice, et l'Investisseur Défaillant restera seul responsable pour toute dépense ou préjudice de tout genre supportés par la Société.

14.3.2.4. Plutôt que de racheter les actions de l'Investisseur Défaillant pour les annuler, le Gérant pourra décider, notamment si ce rachat a causé un problème légal ou réglementaire à un actionnaire, de convertir tout ou partie des actions de l'Investisseur Défaillant en actions de Classe D. Le Gérant informera l'Investisseur Défaillant de cette conversion.

Les actions de la Classe D sont exclusivement destinées à recevoir un montant maximal égal à leur valeur initiale diminuée, si le cas se présente, de toutes les distributions précédemment effectuées par la Société à l'actionnaire. Ce droit est exercé au moment des distributions par la Société, en espèce ou en valeurs, après que la Société ait payé tous les autres actionnaires au moyen d'une distribution ou d'un rachat, d'un montant égal au Montant Définitif Apporté total (tel que défini dans le Prospectus).

L'Investisseur Défaillant dont les actions ont été converties en actions de Classe D devra être libéré de toute obligation de payer les appels de fonds dûs à partir de cette conversion.

Dans le cas où les actions sont détenues par un Actionnaire agissant en tant qu'intermédiaire (nominee) de plusieurs bénéficiaires effectifs et seulement dans le cas où l'un ou plusieurs bénéficiaires effectifs est/sont défaillants, le Gérant se réserve le droit, sur base de la réception d'une documentation satisfaisante sur le bénéficiaire effectif des actions, d'exercer les recours ci-dessus seulement contre la partie de l'actionnariat correspondant au(x) bénéficiaire(s) effectif(s) défaillant(s).

14.3.2.5. En cas de défaillance, le Gérant informera les actionnaires régulièrement des mesures prises pour protéger les intérêts de la Société et des actionnaires non-défaillants selon l'article 14.3.2.

14.4. Le Gérant se réserve le droit de poursuivre, par toute action légale disponible, l'Investisseur Défaillant pour recouvrer les pertes et préjudices causés aux autres actionnaires et/ou au Gérant, du fait de la défaillance.

Art. 15. La valeur nette d'inventaire des actions. La valeur nette d'inventaire des actions sera déterminée par la Société, sous la responsabilité du Gérant (chaque jour ou période de détermination de la valeur nette d'inventaire sera mentionné (e) dans les présents Statuts comme «Date d'Evaluation») au moins une fois par an et à la/des date(s) déterminée(s) par le Gérant et établies dans le Prospectus. Le Gérant pourra demander à l'agent administratif de déterminer la valeur nette d'inventaire plus fréquemment dans l'objectif d'un rachat d'actions ou d'une distribution des actifs de la Société.

La valeur nette d'inventaire des actions de chaque classe sera exprimée dans la devise de référence de la classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant pourra déterminer) par un nombre par action et sera déterminée pour chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette classe diminuée des engagements attribuables à cette classe, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'actions de la classe concernée restantes à cette date. La valeur nette d'inventaire par action sera donnée jusqu'au troisième chiffre après la virgule.

La valeur des Intérêts (tels que définis dans le Prospectus) dans le FCPR 1 (tel que défini dans le Prospectus) détenue par la Société sera évaluée en utilisant la valeur nette d'inventaire des parts de classe A correspondantes du FCPR 1 (soit en accord avec les méthodes et critères recommandés par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Board (IPEV) et approuvés par l'European Venture Capital Association (EVCA), et en accord avec les principes généraux de comptabilité acceptés au Luxembourg).

Les autres actifs détenus par la SICAR seront évalués par le Gérant, sur la base de leur juste valeur, en utilisant les critères correspondant aux lignes directrices d'évaluation prévues par le IPEV telles que mises à jour et en conformité avec les règles de comptabilité en vigueur à la date d'évaluation.

Art. 16. Suspension. La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions lorsqu'une situation urgente ne permet pas à la Société de disposer de ou d'évaluer ses Intérêts dans le FCPR 1 (tel que défini dans le Prospectus).

Tout actionnaire ayant demandé à être informé de la Valeur Nette d'Inventaire sera informé de cette suspension, si, de l'avis du Gérant, la suspension est susceptible d'excéder huit (8) jours calendaires.

Le Gérant pourra décider de suspendre l'émission ou le rachat d'actions lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire est suspendu.

Art. 17. Gestion de la Société. La Société sera gérée par Five Arrows Managers, S.A. (le Gérant) en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le Gérant déterminera également toutes les restrictions qui pourront s'appliquer aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qu'il pense être nécessaires, recommandés, utiles ou accessoires à cette fin. Sauf disposition contraire expresse, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer au nom et pour le compte de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles à la réalisation des buts de la Société.

Le Gérant pourra, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leurs responsabilités.

Les agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Le Gérant peut mettre en place des comités spéciaux, comme décrit plus amplement dans le Prospectus, afin que lesdits comités s'acquittent des tâches et assument les fonctions qui leur seront expressément confiées.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera pris en charge au nom de la Société par le Gérant.

Art. 18. Conflit d'intérêt. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou organisme ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société, entreprise ou organisme, ou par le fait qu'il serait administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société, entreprise. Le Gérant ou les fondés de pouvoir de la Société qui sont administrateurs, fondés de pouvoir ou employé de toute autre société, entreprise ou organisme avec lesquels la Société devra contracter ou s'engager ne seront pas, du fait de leur affiliation à une autre société, entreprise ou organisme, privés du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces autres affaires.

Art. 19. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes autorisées à signer et désignées à cet effet et discrétionnairement par le Gérant, ou telle(s) autre(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 20. Indemnisation. Comme décrit plus amplement dans le Prospectus, la Société devra rembourser, indemniser et tenir indemne une Personne Indemnisée (telle que définie dans le Prospectus) selon les termes et conditions établis dans le Prospectus; il est toutefois prévu que la Personne Indemnisée ne devra pas l'être pour tout cas résultant d'une faute lourde, d'un dol ou d'une fraude, comme déterminé dans chacun des cas tel qu'il sera ultimement décidé par le tribunal concerné.

Art. 21. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 17 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution concernant les intérêts de la société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant. Les assemblées générales seront convoquées par un avis qui fixe l'ordre du jour et signifié par le Gérant à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à son adresse indiquée dans le Registre.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société, le trente (30) mai à 14h00 (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 2014. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Si et dans la mesure permise par la loi, le Gérant peut fixer la date et l'heure des assemblées générales annuelles.

D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations de chaque assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant et lui permettant de s'assurer de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toute assemblée des actionnaires reconvoquée. Tous les actionnaires pourront participer à une assemblée générale par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant aux actionnaires participant à l'assemblée de s'entendre au même moment. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne. Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Sauf dispositions légales contraires ou s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi, aucune résolution affectant l'intérêt de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts ne sera valablement prise sans le consentement du Gérant.

Ces Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915 et avec le consentement du Gérant. Par dérogation, la modification du statut de société d'investissement en capital à risque régie par la Loi de 2004 exigera le vote unanime des actionnaires.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs devront être signés par le Gérant.

Art. 22. Exercice social. Le premier Exercice Social de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque soumise à la Loi de 2004 débutera le 8 mars 2013 et se terminera le 31 décembre 2013. Les Exercices Sociaux subséquents commenceront le 1^{er} janvier et prendront fin le 31 décembre chaque année.

Les comptes seront établis en Euro.

Art. 23. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2004.

Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Art. 24. Distribution. Sous réserve des réinvestissements permis et des dispositions de la loi luxembourgeoise, les distributions seront payables par la Société sur ses actions selon les dispositions du Prospectus.

Le Gérant déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne peut plus être réclamé par le détenteur de cette action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

La Société se réserve le droit à son entière discrétion, toujours sous réserve des lois et règlements luxembourgeois applicables, de faire des distributions de dividendes en nature aux détenteurs d'Actions Ordinaires, notamment en ce qui concerne des titres qui ne sont pas librement négociables.

En outre, la Société se réserve le droit de rescinder les distributions de dividendes et, le cas échéant d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires en échange de ceux-ci dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions stipulées dans le Prospectus.

Art. 25. Banque dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi de 2004 (la "Banque Dépositaire").

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société devra être dissoute à son expiration.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme actionnaire commandité de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que l'un des membres du dernier conseil d'administration du Gérant nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou d'administration générale et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouvel administrateur dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La liquidation sera mise en œuvre par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs, si des personnes physiques, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux actionnaires. Une telle assemblée déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Le(s) liquidateur(s) doivent être approuvés par la CSSF.

Les avoirs de la Société seront liquidés de manière ordonnée et tous les investissements au produit de liquidation des investissements seront distribués aux actionnaires conformément à la politique de distribution prévue dans les présents Statuts et dans le Prospectus avec, en outre, le remboursement du prix payé de ses Action(s) de Commandité au Gérant. Tous les investissements ou produits de liquidation de ces investissements seront distribués soit en espèces, soit en nature avec l'accord des actionnaires conformément au traitement égalitaire des actionnaires.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation seront déposés en consignation à la caisse des consignations du Luxembourg. Si ces montants ne sont pas réclamés pendant la période de prescription, ils seront abandonnés.

Art. 27. Loi applicable. Tous les cas non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2004.»

- de mettre fin aux mandats de Madame Mireille Klitting, Monsieur Antoine Boughoux et Mademoiselle Audrey Coppe en tant que membres du conseil de surveillance de la Société, de supprimer ce conseil de surveillance et de désigner Mazars Luxembourg - Réviseurs d'entreprises comme réviseur d'entreprises agréé de la Société conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi SICAR.

- de clôturer l'exercice social de la Société en cours en date du 7 mars 2013 et de commencer l'exercice social suivant de la Société en date du 8 mars 2013, cet exercice social devant être clôturé le 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'«Article 22 - Exercice Social» des statuts de la Société tels qu'ils ont été modifiés, refondus et adoptés sous le premier tiret ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme qu'elles soient, qui incombent à la Société en raison de cet acte sont évalués approximativement à EUR 4.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas des divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait à Luxembourg le jour mentionné ci-dessus.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. NDIAYE, L. MACRI, K. SZPINDA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12032. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé) I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013047853/1190.

(130058577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Groupe Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.352.

Azur Vintages s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.544.

PROJET DE FUSION

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DOUZE AVRIL

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- Madame Johanna FISCHMANN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société "GROUPE AZUR S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7a rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115352,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 15 mars 2013

Une copie des dites résolutions, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

II.-

Madame Johanna FISCHMANN, prénommée,

agissant en tant que mandataire spécial du gérant de la société "AZUR VINTAGES S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 7a rue des Glacis L1628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128544,

en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant procuration, en date du 15 mars 2013.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Le projet de fusion ci-après:

1. Le présent projet de fusion concerne les sociétés suivantes:

a) La société GROUPE AZUR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7a rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115352, au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 actions (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées. La société GROUPE AZUR S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1163 du 15 juin 2006, ci-après également dénommée la "Société Absorbante", et

b) La société AZUR VINTAGES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7a rue des Glacis L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128544, au capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées. La société AZUR VINTAGES S.à r.l. a été constituée originairement sous la dénomination de "ELITE TRADING S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1500 du 19 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1461 du 13 juin 2008,

ci-après également dénommée la "Société Absorbée",

ci-après ensemble également dénommées les "sociétés qui fusionnent".

2. La société GROUPE AZUR S.A. détient l'intégralité (100%) des parts sociales, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société AZUR VINTAGES S.à r.l. représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

3. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés qui fusionnent.

4. La société anonyme GROUPE AZUR S.A. entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société à responsabilité limitée AZUR VINTAGES S.à r.l. par absorption de cette dernière.

5. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante sera le 1^{er} janvier 2013.

6. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, gérant, commissaires ou réviseurs des sociétés fusionnantes.

7. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

8. Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a et b de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à savoir:

a) Le projet de fusion;

b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois exercices des sociétés qui fusionnent;

Une copie intégrale des documents susmentionnés peut être obtenue sans frais et sur simple demande.

9. Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 7. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a), à savoir la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

11. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

12. Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société Absorbée.

13. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

14. Formalités - La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;

- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

15. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

16. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante. Les frais relatif au présent acte sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

17. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

18. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1-5 avril 2013. Relation: LAC/2013/17273. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2013049221/109.

(130060199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

MOL Group Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 170.861.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April.

Before Maître Marc Lecuit, Civil law notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MOL Hungarian Oil and Gas Public Limited Company, a Hungarian public limited company having its registered office at Oktôber huszonharmadika u. 18. 1117 Budapest, Hungary, registered with the Hungarian Court Register under the number Cg. 01-10-041683 and having the Hungarian tax number 10625790-2-44 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Pieter-Jan van der Meer, Advocaat, lawyer practising under his professional title of origin, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the three hundred and ten (310) issued shares representing the total share capital of MOL Group Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 170.861, incorporated by a deed of Maître Marc Lecuit, Civil law notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated August 10th, 2012 (the "Incorporation Date"), published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-2048 dated August 18th, 2012, which articles of association have since not been amended (the "Company");

(ii) That it waives any prior convening notice right; and

(iii) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 150,000,000 (One Hundred and fifty million euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (Thirty-one thousand euros) to EUR 150,031,000 (One Hundred and fifty million and thirty one thousand euros) by the issue of 1,500,000 (One million and five hundred thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 100 (Hundred euros) each (the "New Shares"), subject to

the payment of a capital contribution in the amount of EUR 150,000,000 (One hundred and fifty million euros) (the "Cash Contribution") be fully paid up through a contribution in cash to be made by the Sole Shareholder in the amount of EUR 150,000,000 (One hundred and fifty million euros) on the bank account of the Company.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription by the Sole Shareholder of the New Shares subject to the payment of the Cash Contribution.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder hereby represented by Mr. Pieter-Jan van der Meer, pre-qualified.

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares as indicated above in consideration for the Cash Contribution.

*Description of the contribution
Evidence of the contribution's existence*

The Cash Contribution has been blocked on the bank account of the Company and proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- MOL Hungarian Oil and Gas Public Limited Company: 1,500,310 ordinary shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at EUR 150,031,000 (One Hundred fifty million thirty-one thousand euros) divided into 1,500,310 (One million five hundred thousand three hundred ten) shares, with a nominal value of EUR 100 (Hundred euros) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to replace paragraph 3 of article 9 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

" **Art. 9.** [...]The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand-Duchy of Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday in March of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Mersch on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary with his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

MOL Hungarian Oil and Gas Public Limited Company, une société à responsabilité limitée de droit hongrois ayant son siège social au Október huszonharmadika u. 18. 1117 Budapest, Hongrie, inscrite au registre de commerce hongrois sous le numéro Cg. 01-10-041683 et inscrite sous le numéro d'identification fiscale hongrois 10625790-2-44 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Pieter-Jan van der Meer, Advocaat, avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, résidant professionnellement à 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique actuelle détenant l'ensemble des trois cent dix (310) actions représentant l'entière du capital social de la Société MOL Group Finance S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.861, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, daté du 10 août 2012 (la «Date de Constitution») et publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-2048 daté du 18 août 2012, dont les statuts n'ont depuis lors pas été modifiés (la "Société");

(ii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable;

(iii) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) au montant de cent cinquante millions trente-et-un mille euros (EUR 150.031.000) par l'émission de un million cinq cent mille 1.500.000 actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les «Nouvelles Actions»), sujette au paiement d'un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) (l'«Apport»), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire de l'Associée Unique sur le compte bancaire de la Société d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) devant être versé sur le compte de la Société.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription par l'Associée Unique sous réserve du paiement de l'Apport:

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associée Unique ici représentée par Monsieur Pieter-Jan van der Meer, pré-qualifié.

L'Associée Unique déclare souscrire les Nouvelles Actions en contrepartie de l'Apport.

Description de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport

L'Apport a été bloqué sur le compte bancaire de la Société et une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- MOL Hungarian Oil and Gas Public Limited Company: 1.500.310 Actions.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante millions trente-et-un mille euros (EUR 150.031.000, représenté par un million cinq cent mille trois cent dix (1.500.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement souscrites».

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** [...] L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: P.-J. VAN DER MEER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 2013. Relation: MER/2013/784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049358/148.

(130060109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Logwin Service Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 65.708.

— VERSCHMELZUNGSPLAN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den elften April,

vor dem unterzeichnenden Notar Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

Logwin Service Luxembourg S.A., eine société anonyme luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 5, an den Längten, L-6776 Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch eine notarielle Urkunde des Notars Maître Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettembourg, Großherzogtum Luxemburg, am 27. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 760 am 20. Oktober 1998 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 65.708 („Übertragende Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt abgeändert worden gemäß notarieller Urkunde des Notars Joseph Gloden, mit Amtssitz in Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg vom 4. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 519 am 10. März 2009;

hier vertreten durch Maître Sascha Nolte, avocat à la cour, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, im Namen der Übertragenden Gesellschaft handelnd, auf Grund einer Vollmacht gegeben am 10. April 2013; und

Logwin AG, eine société anonyme luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 5, an den Längten, L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschberg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch eine notarielle Urkunde des Notars Maître Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettembourg, Großherzogtum Luxemburg, am 4. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 527 am 16. November 1992 und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 40.890 (die „Übernehmende Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt abgeändert worden gemäß notarieller Urkunde des Notars Frank Molitor, mit Amtssitz in Dudelange, Großherzogtum Luxemburg vom 11. April 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1487 am 14. Juni 2012;

hier vertreten durch Maître Sascha Nolte, avocat à la cour, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

im Namen der Übernehmenden Gesellschaft handelnd, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 10. April 2013.

Die oben genannten Vollmachten bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde beigelegt.

Die oben genannten Parteien, vertreten wie oben erwähnt, haben den Notar aufgefordert folgendes festzuhalten:

1. Logwin Service Luxembourg S.A. Logwin Service Luxembourg S.A. ist eine société anonyme luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 5, an den Längten, L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschberg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 65.708.

Die Übertragende Gesellschaft hat ein Gesellschaftskapital in Höhe von einunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 31.250,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-). Alle Aktien sind vollständig eingezahlt.

2. Logwin AG. Logwin AG ist eine société anonyme luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 5, an den Längten, L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschbiert, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 40890.

Die Übernehmende Gesellschaft hat ein Gesellschaftskapital in Höhe von einhunderteinunddreißig Millionen zweihundertzweitausendeinhundertsechsfundfünfzig Euro (EUR 131.202.165,-), eingeteilt in einhundertsechsfundvierzig Millionen zweihundertsiebenundfünfzigtausendfünfhundertsechsfundneunzig (146.257.596) Aktien ohne Nennwert. Alle Aktien sind vollständig eingezahlt.

3. Verschmelzung. Die Übernehmende Gesellschaft beabsichtigt sich mit der Übertragenden Gesellschaft unter Anwendung der vereinfachten Verschmelzung, gemäß der Artikel 278 bis 280 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (das "Gesetz"), zu verschmelzen.

4. Datum an dem die Verschmelzung wirksam wird. Zum Zweck der buchhalterischen Erfassung wird die Verschmelzung zum 01.01.2013 (0.00 Uhr) umgesetzt (der „Verschmelzungstichtag“).

Die Verschmelzung ist im Verhältnis zu Dritten ab dem Tag der Veröffentlichung der Wirksamkeitsfeststellung der Verschmelzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations wirksam.

Die Wirksamkeitsfeststellung kann in Ermangelung der Einberufung einer Hauptversammlung der Übernehmenden Gesellschaft frühestens ein Monat nach Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erfolgen. Sollte eine Hauptversammlung der Aktionäre der Übernehmenden Gesellschaft einberufen werden, so wird die Verschmelzung zwischen der Übertragenden Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft zum Zeitpunkt der Beschlussfassung dieser Hauptversammlung zur Genehmigung der Verschmelzung wirksam.

5. Jahresabschlüsse. Die Jahresabschlüsse der letzten drei Jahre der Übernehmenden Gesellschaft wurden durch die Aktionäre der Übernehmenden Gesellschaft genehmigt und werden beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt, soweit dies bei Unterzeichnung des Verschmelzungsplans noch nicht erfolgt ist.

Die Jahresabschlüsse der letzten drei Jahre der Übertragenden Gesellschaft wurden durch die Aktionäre der Übertragenden Gesellschaft genehmigt und werden beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt, soweit dies bei Unterzeichnung des Verschmelzungsplans noch nicht erfolgt ist.

6. Zugeführte Aktiva und Passiva. Als Folge der Verschmelzung überträgt die Übertragende Gesellschaft nach der Auflösung ohne Liquidation ihre sämtlichen Aktiva und Passiva auf die Übernehmende Gesellschaft. Die Aktiva und Passiva werden zum Buchwert am Verschmelzungstichtag übertragen.

7. Verschmelzungsformalitäten. Die Übernehmende Gesellschaft soll alle Formalitäten, die notwendig oder sachdienlich im Zusammenhang mit der Verschmelzung und der Übertragung der Aktiva und Passiva der Übertragenden Gesellschaft sind, gemäß Artikel 274 des Gesetzes, durchführen. Des Weiteren sind die Publikationsformalitäten des Artikels 273 des Gesetzes einzuhalten.

8. Wandelbare Finanzinstrumente. Zusätzlich zu den Aktien hat keine der zu verschmelzenden Gesellschaften Wandelanleihen oder andere wandelbare Finanzinstrumente ausgegeben.

9. Spezielle Vorzüge oder Sonderrechte. Keine speziellen Vorzüge oder Sonderrechte werden weder den Mitgliedern des Verwaltungsrats der zu verschmelzenden Gesellschaften noch deren Aktionären oder jeder anderen beteiligten Partei gewährt.

10. Konsultation von Dokumenten. Alle Aktionäre der zu verschmelzenden Gesellschaften sind berechtigt, Dokumente gemäß Artikel 267, Paragraph 1, Buchstaben (a) und (b), des Gesetzes am Gesellschaftssitz der jeweiligen zu verschmelzenden Gesellschaften mindesten ein Monat ab der Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations zu konsultieren. Die Dokumente, auf die sich genannter Paragraph bezieht, umfassen den Verschmelzungsplan und die Jahresabschlüsse der beiden zu verschmelzenden Gesellschaften der letzten drei Jahre.

Jeder Aktionär hat das Recht, eine Kopie der zuvor aufgeführten Dokumente kostenlos zu erhalten.

11. Gesellschafterversammlungen. Laut Artikel 279 des Gesetzes gibt es keine Anforderungen, dass eine Hauptversammlung der Aktionäre der Übertragenden Gesellschaft einberufen wird, um die Verschmelzung zu genehmigen, solange die Übertragende Gesellschaft vollständig von der Übernehmenden Gesellschaft gehalten wird.

Es wird weiterhin festgestellt, dass ein Aktionär oder mehrere Aktionäre, der/die mindestens fünf Prozent des Stammkapitals der Übernehmenden Gesellschaft vertritt/vertreten, berechtigt ist/sind, eine Hauptversammlung der Übernehmenden Gesellschaft in Übereinstimmung mit Artikel 279 des Gesetzes einzuberufen, um über die Genehmigung der Verschmelzung abzustimmen.

12. Auflösung der Übertragenden Gesellschaft. Die Verschmelzung resultiert in der Auflösung ohne Liquidation der Übertragenden Gesellschaft zu dem Zeitpunkt, an dem die Verschmelzung zwischen der Übertragenden Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft wirksam wird.

13. Gesellschaftsunterlagen der Übertragenden Gesellschaft. Alle Gesellschaftsdokumente und Unterlagen der Übertragenden Gesellschaft sollen am Gesellschaftssitz der Übernehmenden Gesellschaft gemäß den gesetzlichen Fristen aufbewahrt werden.

14 Gesellschaftskapital der Übernehmenden Gesellschaft nach der Verschmelzung. Die Verschmelzung hat keine Veränderung des Gesellschaftskapitals der Übernehmenden Gesellschaft zur Folge.

15. Kosten. Kosten, Steuern und Gebühren, die von der Verschmelzung entstehen, sollen von der Übernehmenden Gesellschaft getragen werden.

Der unterzeichnende Notar bestätigt hierbei die Existenz und Rechtmäßigkeit des Verschmelzungsplans und aller Unterlagen und Formalitäten welche den zu verschmelzenden Gesellschaften gemäß Artikel 271 (2) des Gesetzes abverlangt werden.

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Übernehmenden Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr zweitausendzweihundert Euro (EUR 2.200,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, Die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument dem Vertreter der oben erschienenen Parteien, welche dem unterzeichnenden Notar bekannt sind durch seinen Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz, vorgelesen wurde, hat dieser die vorliegende originale Urkunde zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: S. Nolte, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 avril 2013. REM/2013/621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 avril

Marc LOESCH.

Référence de publication: 2013049588/119.

(130060637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 44.518.532,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.089.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

- GRAN TIERRA ENERGY INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., a limited company duly incorporated and validly existing under the Cayman Islands laws, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under corporate number MC 238484 ("GTEIH"); and

- SOLANA RESOURCES LIMITED, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, with registered office at 300, 625 - 11th Avenue SW, Calgary, AB T2R 0E1, Canada, registered with the Corporate Registry of Alberta, Canada, under Corporate Access number 203333471 ("Solana");

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given by GTEIH on March 27, 2013 and by Solana on March 27, 2013.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. That GTEIH is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of GRAN TIERRA FINANCE (LUXEMBOURG) S.À R.L., having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade

and Company Register under number B 163.089 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 17, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2507 dated October 18, 2011 (the "Company"). The Articles of Associations of the Company have been amended for the last time on May 14, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1698 dated July 5, 2012.

II. That the Company's share capital amounts to twenty million thirty one thousand nine hundred twelve Brazilian Real (BRL 20,031,912) represented by two hundred thirty one thousand nine hundred twelve (231,912) ordinary shares of one Brazilian Real (BRL 1) each, by fourteen million five hundred fifty three thousand (14,553,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each and by five million two hundred forty seven thousand (5,247,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1), all fully subscribed and entirely paid up.

III. That Solana currently holds one hundred fifty-two million eight hundred sixty-four thousand six hundred and twenty-eight (152,864,628) quotas, with a par value of one Brazilian Real (BRL 1) each, of GRAN TIERRA ENERGY BRASIL LIMITADA, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, with its registered office at Av. Rio Branco,10 - Centro - Rio de Janeiro - RJ - Brazil, registered with the Junta Comercial do Estado do Rio de Janeiro under file number 11.230.625/0001-66.

IV. That GTEIH declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider increasing the Company's share capital by an amount of twenty four million four hundred eighty-six thousand six hundred twenty Brazilian Real (BRL 24,486,620) in order to raise it from its present amount of twenty million thirty-one thousand nine hundred and twelve Brazilian Real (BRL 20,031,912) to forty four million five hundred eighteen thousand five hundred thirty two Brazilian Real (BRL 44,518,532) by the issuance of twenty four million four hundred eighty six thousand six hundred twenty (24,486,620) new ordinary shares with a par value of one Brazilian Real (BRL 1) each, together with an ordinary share premium of ninety seven million nine hundred forty six thousand four hundred eighty Brazilian Real (BRL 97,946,480) (the "New Ordinary Shares").

2. Consider the subscription by SOLANA RESOURCES LIMITED, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta (Canada), with registered office at 300, 625 - 11th Avenue SW, Calgary, AB T2R 0E1, Canada, registered with the Corporate Registry of Alberta, Canada, under Corporate Access number 203333471 to all the New Ordinary Shares and full payment of the New Ordinary Shares by contribution of one hundred fifty-two million eight hundred sixty-four thousand six hundred and twenty-eight (152,864,628) quotas (the "Quotas") issued by GRAN TIERRA ENERGY BRASIL LIMITADA, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, with its registered office at Av. Rio Branco,10 - Centro - Rio de Janeiro -RJ - Brazil, registered with the Junta Comercial do Estado do Rio de Janeiro under file number 11.230.625/0001-66;

3. Consider the valuation method used for determining the value of the Quotas;

4. Consider the subsequent amendment of the first paragraph of Articles 6.1 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **6.1. Subscribed share capital.** The share capital amounts to forty four million five hundred eighteen thousand five hundred thirty two Brazilian Real (BRL 44,518,532) represented by twenty four million seven hundred eighteen thousand five hundred thirty two (24,718,532) ordinary shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Ordinary Shares"), fourteen million five hundred fifty three thousand (14,553,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Class A MRPS") and five million two hundred forty seven thousand (5,247,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Class B MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up."

5. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the following resolutions are taken:

First resolution

GTEIH resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty four million four hundred eighty-six thousand six hundred twenty Brazilian Real (BRL 24,486,620) in order to raise it from its present amount of twenty million thirty-one thousand nine hundred twelve Brazilian Real (BRL 20,031,912) to forty-four million five hundred eighteen thousand five hundred thirty-two Brazilian Real (BRL 44,518,532) by the issuance of the New Ordinary Shares and together with an ordinary share premium of ninety seven million nine hundred forty-six thousand four hundred eighty Brazilian Real (BRL 97,946,480).

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

Solana through its proxyholder declares to subscribe to all the New Ordinary Shares issued by the Company to be fully paid up by a contribution in kind consisting in the Quotas.

45634

Valuation

The Quotas are valued at one hundred twenty-two million four hundred thirty-three thousand one hundred Brazilian Real (BRL 122,433,100), such value has been decided by Solana by way of a declaration of value (the "Declaration of Value"), dated as of March 27, 2013 (the "Effective Date") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement as of the Effective Date (the "Valuation Statement").

Evidence of the quotas' existence

Evidence of the contribution of the Quotas and of their value has been given to the undersigned notary by the copy of the following documents:

- the Declaration of Value; and
- the Valuation Statement.

The Declaration of Value and Valuation Statement shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

Solana declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Quotas and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Quotas is effective today without restriction;
- all formalities in order to duly formalize the transfer of the Quotas to the Company and to render it effective anywhere and toward any third party have been made or will be made.

Further to the above increase of the share capital of the Company, the Company has now two shareholders: GTEIH and Solana (the "Shareholders").

Third resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The share capital amounts to forty-four million five hundred eighteen thousand five hundred thirty two Brazilian Real (BRL 44,518,532) represented by twenty-four million seven hundred eighteen thousand five hundred thirty two (24,718,532) ordinary shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Ordinary Shares"), fourteen million five hundred fifty-three thousand (14,553,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Class A MRPS") and five million two hundred forty-seven thousand (5,247,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one Brazilian Real (BRL 1) each (the "Class B MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand EUROS (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars,

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Ont comparu:

- GRAN TIERRA ENERGY INTERNATIONAL HOLDINGS LTD., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC 238484 ("GTEIH"); et

- SOLANA RESOURCES LIMITED, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 300, 625 - 11th Avenue SW, Calgary, AB T2R 0E1, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Province d'Alberta, Canada sous le numéro 203333471 ("Solana");

ici représentées par Régis Galiotto, clerk de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données par GTEIH en date du 27 mars 2013 et par Solana en date du 27 mars 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées.

Les comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que GTEIH est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAN TIERRA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A R.L., ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.089 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 octobre 2011 sous le numéro 2507 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 juillet 2012 sous le numéro 1698.

II. Que le capital social de la Société est de vingt millions trente-et-un mille neuf cent douze Réaux Brésiliens (BRL 20.031.912) représenté par deux cent trente-et-un mille neuf cent douze (231.912) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, par quatorze millions cinq cent cinquante trois mille (14.553.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, et par cinq millions deux cent quarante-sept mille (5.247.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que Solana est actuellement le détenteur de cent cinquante-deux millions huit cent soixante-quatre mille six cent vingt-huit (152.864.628) quotas, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacun, de GRAN TIERRA ENERGY BRASIL LIMITADA, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Brésil, ayant son siège social au Av. Rio Branco,10 - Centro - Rio de Janeiro - RJ - Brazil, immatriculée auprès du Junta Comercial do Estado do Rio de Janeiro sous le numéro 11.230.625/0001-66.

IV. Que GTEIH déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renonce à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer l'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt Réaux Brésiliens (BRL 24.486.620) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions trente-et-un mille neuf cent douze Réaux Brésiliens (BRL 20.031.912) à quarante-quatre millions cinq cent dix-huit mille cinq cent trente-deux Réaux Brésiliens (BRL 44.518.532) par l'émission de vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt (24.486.620) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune, assorties d'une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant de quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt Réaux Brésiliens (BRL 97.946.480) (collectivement les «Nouvelles Part Sociales Ordinaires»);

2. Considérer la souscription par SOLANA RESOURCES LIMITED, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 300, 625 - 11th Avenue SW, Calgary, AB T2R 0E1, Canada, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Province d'Alberta, Canada sous le numéro 203333471, aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires par apport en nature, consistant en cent cinquante-deux millions huit cent soixante-quatre mille six cent vingt-huit (152.864.628) quotas (les «Quotas»), de GRAN TIERRA ENERGY BRASIL LIMITADA, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Brésil, ayant son siège social au Av. Rio Branco,10 - Centro - Rio de Janeiro - RJ - Brazil, immatriculée auprès du Junta Comercial do Estado do Rio de Janeiro sous le numéro 11.230.625/0001-66;

3. Considérer la méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la valeur des Quotas;

4. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions cinq cent dix-huit mille cinq cent trente-deux Réaux Brésiliens (BRL 44.518.532) représenté par vingt-quatre millions sept cent dix-huit mille cinq cent trente-deux (BRL 24.718.532) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), par quatorze millions cinq cent cinquante trois mille (14.553.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et cinq millions deux cent quarante-sept mille (5.247.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.»;

5. Divers.

VI. Que sur base de l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

GTEIH décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt Réaux Brésiliens (BRL 24.486.620) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions trente-et-un mille neuf cent douze Réaux Brésiliens (BRL 20.031.912) à quarante-quatre millions cinq cent dix-huit mille cinq cent trente-deux Réaux Brésiliens (BRL 44.518.532) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et assorties d'une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant de quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingts Réaux Brésiliens (BRL 97.946.480)

Deuxième résolution

Comparution - Souscription - Payement

Solana, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires émises par la Société et de les libérer entièrement par apport en nature consistant des Quotas.

Evaluation

La valeur totale des Quotas est évaluée à cent vingt-deux millions quatre cent trente-trois mille cent Réaux Brésiliens (BRL 122.433.100), cette valeur a été décidée par Solana par le biais d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») datée du 27 mars 2013 (la «Date Effective») et acceptée par les managers de la Société par le biais d'une déclaration de valeur établie par les gérants de la Société à dater de la Date Effective Acceptation de Valeur»).

Evidence de l'existence des quotas

La preuve de l'apport des Quotas et de leur valeur a été remise au notaire instrumentant par une copie des documents suivants:

- Déclaration de Valeur; et
- Acceptation des Gérants.

La Déclaration de Valeur et l'Acceptation des Gérants resteront annexées au présent acte.

Implémentation effective de l'apport

Solana déclare que:

- il est le seul détenteur des Quotas, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport des Quotas est effectif aujourd'hui sans restriction;
- toutes les formalités subséquentes au transfert des Quotas à la Société et le rendant effectif partout et à l'encontre des tiers ont été effectuées ou sont en voie d'être effectuées.

Suite à cette augmentation du capital social de la Société, la Société a désormais deux associés: GTEIH et Solana (les «Associés»).

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions cinq cent dix-huit mille cinq cent trente-deux Réaux Brésiliens (BRL 44.518.532) représenté par vingt-quatre millions sept cent dix-huit mille cinq cent trente-deux (BRL 24.718.532) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), par quatorze millions cinq cent cinquante trois mille (14.553.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et cinq millions deux cent quarante-sept mille (5.247.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B, d'une valeur nominale d'un Réal Brésilien (BRL 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15436. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013049217/254.

(130060021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Am Wäikeller s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 176.620.

STATUTS

L'an deux mil treize, le trois avril,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- Monsieur René REINART, entrepreneur, né à Differdange le 18 août 1955, demeurant à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich,
- Madame Josiane MEIS, épouse de Monsieur René REINART, née à Luxembourg le 10 décembre 1964, demeurant à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich,
- Monsieur Sam REINART, étudiant, né à Niederkorn le 15 novembre 1990, demeurant à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AM WÄIKELLER s.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros et en détail de vins, boissons alcoolisées et non alcoolisées, articles d'épicerie fine, thés et accessoires, ainsi que de matériel d'exploitation ayant un rapport avec le commerce du vin et l'organisation de cours de sommellerie, le tout dans le sens le plus large du terme.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de participation, de fusion, de souscription ou par tout autre moyen dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe ou ayant un objet de nature à favoriser son objet social.

La société peut réaliser son objet au Luxembourg et à l'étranger de toutes les manières qu'elle jugera les mieux appropriées.

Elle peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal.

Elle peut, d'une façon générale, faire au Luxembourg et à l'étranger, tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en développer la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (Eur 25.000,-) divisé en cent parts sociales (100) de deux cent cinquante Euros (€ 250,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de juin de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil treize.

Chaque année le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Libération - Souscription:

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément et sont souscrites comme suit:

- Monsieur René REINART, Steinfert,	30 parts
- Madame Josiane MEIS, Steinfert,	30 parts
- Monsieur Sam REINART, Steinfert,	40 parts
TOTAL:	100 parts

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale.

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8437 Steinfert, 50, rue de Koerich.
- 2) La société sera gérée par deux gérants.
- 3) est nommé gérant technique: Monsieur René REINART, entrepreneur, né à Differdange, le 18 août 1955, demeurant à L-8437 Steinfert, 57, rue de Koerich.
- 4) Est nommée gérante administrative: Madame Josiane MEIS, sans état, épouse de Monsieur René REINART, née à Luxembourg le 10 décembre 1964, demeurant à L-8437 Steinfert, 57, rue de Koerich.
- 5) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: R. REINART, J. MEIS, S. REINART, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 5 avril 2013. Relation: CAP/2013/1251 Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013049065/120.

(130060245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of April,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

There appeared the following:

Masonite International Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, with registered address at 1900-355 Burrard Street, CDN-BC V6C 2G8 Vancouver, Canada, hereby represented by Mr. Arnaud Fostier, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 March 2013;

Hereafter referred to as the "Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Masonite Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 88.921, incorporated by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on 22 August 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1536 on 24 October 2002 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles of Association") have last been amended by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 18 May 2012, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1715 on 7 July 2012.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To redenominate the existing eight million six hundred thousand six hundred and thirty (8,600,630) tranche B MRPS, three hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-five (316,865) tranche C MRPS, three hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-five (316,865) tranche D MRPS, four hundred and ninety-four thousand five hundred

and fifty-nine (494,559) tranche E MRPS, one hundred ninety-eight thousand and nineteen (198,019) tranche F MRPS and two hundred and forty-seven thousand two hundred and seventy-nine (247,279) tranche G MRPS into ten million one hundred and seventy-four thousand two hundred and seventeen (10,174,217) tranche B MRPS ("Tranche B MRPS") by incorporation of the assets present on tranche C MRPS to the tranche G MRPS as well as the funds present on the related share premium accounts and special reserve accounts respectively into the Tranche B MRPS, its share premium account and special reserve account.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight United States dollars (USD 1,384,628.-), so as to raise it from its current amount of twenty-six million six hundred and twenty thousand five hundred and twenty-five United States dollars (USD 26,620,525.-) divided into two million five hundred and thirty-one thousand three hundred and forty-one (2,531,341) Tranche A MRPS, ten million one hundred and seventy-four thousand two hundred and seventeen (10,174,217) Tranche B MRPS and thirteen million nine hundred and fourteen thousand nine hundred and sixty-seven (13,914,967) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, to an amount of twenty-eight million five thousand one hundred and fifty-three United States dollars (USD 28,005,153.-) divided into two million five hundred and thirty-one thousand three hundred and forty-one (2,531,341) Tranche A MRPS, ten million one hundred and seventy-four thousand two hundred and seventeen (10,174,217) Tranche B MRPS and fifteen million two hundred and ninety-nine thousand five hundred and ninety-five (15,299,595.-) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

3. To issue one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight (1,384,628.-) ordinary shares, all with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

4. To accept the subscription by the Shareholder to one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight (1,384,628.-) ordinary shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and the full payment of such ordinary shares by means of incorporation of one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight United States dollars (USD 1,384,628.-) out of the retained earnings of the Company.

5. To transfer seventy-four thousand four hundred and forty-three euro and forty-seven cents (USD 74,443.47) from the legal reserve account of the Company to the share premium account relating to the Tranche B MRPS.

6. To increase the share premium account of the Tranche A MRPS by incorporating eleven million two hundred thousand fifty-three United States dollars and twenty-nine cents (USD 11,200,053.29) from the special reserve account linked to the Tranche A MRPS.

7. To decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by (i) an amount of three million two hundred and eighty thousand United States dollars (USD 3,280,000), representing three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) ordinary shares, to be reimbursed to the Shareholder (ii) an amount of eight hundred and seventy-five thousand one hundred and ninety-eight United States dollars (USD 875,198), representing eight hundred and seventy-five thousand one hundred and ninety-eight (875,198) Tranche A MRPS, to be allocated to the share premium account relating to the Tranche A MRPS and (iii) an amount of two million nine hundred and eleven thousand seven hundred and seventeen United States dollars (USD 2,911,717), representing two million nine hundred and eleven thousand seven hundred and seventeen (2,911,717) Tranche B MRPS, to be allocated to the share premium account relating to the Tranche B MRPS, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of twenty-eight million five thousand one hundred and fifty-three United States dollars (USD 28,005,153.-) divided into two million five hundred and thirty-one thousand three hundred and forty-one (2,531,341) Tranche A MRPS, ten million one hundred and seventy-four thousand two hundred and seventeen (10,174,217) Tranche B MRPS and fifteen million two hundred and ninety-nine thousand five hundred and ninety-five (15,299,595.-) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each to an amount twenty million nine hundred and thirty-eight thousand two hundred and thirty-eighth United States dollars (USD 20,938,238.-) divided into one million six hundred and fifty-six thousand one hundred and forty-three (1,656,143) Tranche A MRPS, seven million two hundred and sixty-two thousand five hundred (7,262,500) Tranche B MRPS and twelve million nineteen thousand five hundred and ninety-five (12,019,595.-) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-), having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

8. To amend and restate article 5.1 of the Articles of Association of the Company to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 of the present agenda.

9. To amend and restate article 5.2 of the Articles of Association of the Company to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 of the present agenda.

10. To amend and restate articles 25.4 of the Articles of Association of the Company to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 of the present agenda.

11. To amend and restate articles 25.5 of the Articles of Association of the Company to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 of the present agenda.

12. To delete articles 25.6 to 25.13 included of the Articles of Association of the Company to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 of the present agenda.

13. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to redenominate the existing eight million six hundred thousand six hundred and thirty (8,600,630) tranche B MRPS, three hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-five (316,865) tranche C MRPS, three hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-five (316,865) tranche D MRPS and four hundred and ninety-four thousand five hundred and fifty-nine (494,559) tranche E MRPS, one hundred ninety-eight thousand and nineteen (198,019) tranche F MRPS and two hundred and forty-seven thousand two hundred and seventy-nine (247,279) tranche G MRPS into ten million one hundred and seventy-four thousand two hundred and seventeen (10,174,217) tranche B MRPS ("Tranche B MRPS") by incorporation of the assets present on tranche C MRPS to the tranche G MRPS as well as the funds present on the related share premium accounts and special reserve accounts respectively into the Tranche B MRPS, its share premium account and special reserve account.

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight United States dollars (USD 1,384,628.-), so as to raise it from its current amount of twenty-six million six hundred and twenty thousand five hundred and twenty-five United States dollars (USD 26,620,525.-) divided into two million five hundred and thirty-one thousand three hundred and forty-one (2,531,341) Tranche A MRPS, ten million one hundred and seventy-four thousand two hundred and seventeen (10,174,217) Tranche B MRPS and thirteen million nine hundred and fourteen thousand nine hundred and sixty-seven (13,914,967) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, to an amount of twenty-eight million five thousand one hundred and fifty-three United States dollars (USD 28,005,153.-) divided into two million five hundred and thirty-one thousand three hundred and forty-one (2,531,341) Tranche A MRPS, ten million one hundred and seventy-four thousand two hundred and seventeen (10,174,217) Tranche B MRPS and fifteen million two hundred and ninety-nine thousand five hundred and ninety-five (15,299,595.-) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Shareholder resolves to issue one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight (1,384,628.-) ordinary shares, all with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

Fourth resolution - Subscription/Payment

Thereupon, now appeared Mr. Arnaud Fostier, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the Shareholder.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder, prenamed, to one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight (1,384,628.-) ordinary shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, and declared to that the new shares shall be paid in by incorporation of one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight United States dollars (USD 1,384,628.-) out of the retained earnings of the Company.

The Shareholder resolves to accept said subscription and payment of the one million three hundred and eighty-four thousand six hundred and twenty-eight (1,384,628.-) ordinary shares.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to transfer seventy-four thousand four hundred and forty-three euro and forty-seven cents (USD 74,443.47) from the legal reserve account of the Company to the share premium account relating to the Tranche B MRPS.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to increase the share premium account of the Tranche A MRPS by incorporating eleven million two hundred thousand fifty-three United States dollars and twenty-nine cents (USD 11,200,053.29) from the special reserve account linked to the Tranche A MRPS.

Seventh resolution

The Shareholder resolves to the Company's subscribed and paid-up share capital by (i) an amount of three million two hundred and eighty thousand United States dollars (USD 3,280,000.-), representing three million two hundred and eighty thousand (3,280,000) ordinary shares, to be reimbursed to the Shareholder (ii) by an amount of eight hundred and seventy-five thousand one hundred and ninety-eight United States dollars (USD 875,198.-), representing eight hundred and seventy-five thousand one hundred and ninety-eight (875,198) Tranche A MRPS, to be allocated to the share premium account relating to the Tranche A MRPS and (iii) by an amount of two million nine hundred and eleven thousand seven hundred and seventeen United States dollars (USD 2,911,717.-), representing two million nine hundred and eleven thousand seven hundred and seventeen (2,911,717) Tranche B MRPS, to be allocated to the share premium account relating to the Tranche B MRPS, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of twenty-eight million five thousand one hundred and fifty-three United States dollars (USD 28,005,153.-) divided into two million five hundred and

thirty-one thousand three hundred and forty-one (2,531,341) Tranche A MRPS, ten million one hundred and seventy-four thousand two hundred and seventeen (10,174,217) Tranche B MRPS and fifteen million two hundred and ninety-nine thousand five hundred and ninety-five (15,299,595) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each to an amount twenty million nine hundred and thirty-eight thousand two hundred and thirty-eighth United States dollars (USD 20,938,238.-) divided into one million six hundred and fifty-six thousand one hundred and forty-three (1,656,143) Tranche A MRPS, seven million two hundred and sixty-two thousand five hundred (7,262,500) Tranche B MRPS and twelve million nineteen thousand five hundred and ninety-five (12,019,595) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-), having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

Eighth resolution

The Shareholder resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty million nine hundred and thirty-eight thousand two hundred and thirty-eighth United States dollars (USD 20,938,238.-) divided into one million six hundred and fifty-six thousand one hundred and forty-three (1,656,143) Tranche A MRPS, seven million two hundred and sixty-two thousand five hundred (7,262,500) Tranche B MRPS and twelve million nineteen thousand five hundred and ninety-five (12,019,595) ordinary shares, all with a par value of one United States dollar (USD 1.-)"

Ninth resolution

The Shareholder resolves to amend and restate article 5.2 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **5.2.** The authorised share capital is set at one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-) divided into fifty million (50,000,000) MRPS, whether they be Tranche A or Tranche B MRPS, and into fifty million (50,000,000) Ordinary Shares, all with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each with the same rights attached as the existing Shares, whether they be MRPS or Ordinary Shares, bearing in mind that the aggregate amount of MRPS, regardless of their tranche, shall at all times represent less than (and at most) half of the Company's share capital, in compliance with article 44 of the Law".

Tenth resolution

The Shareholder resolves to amend and restate article 25.4 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **25.4.** Each Tranche B MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1.00% over the accounting value of the share capital represented by the relevant MRPS, which shall accrue daily from the date of issuance of the relevant MRPS and be calculated assuming a 365 or 366 day year as the case might be (the "Tranche B First Preferred Dividend", and together with the Tranche A First Preferred Dividend, the "First Preferred Dividends")."

Eleventh resolution

The Shareholder resolves to amend and restate article 25.5 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **25.5.** Thereafter, each Tranche B MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Tranche B Second Preferred Dividend", and together with the Tranche A Second Preferred Dividend, the "Second Preferred Dividends", and together with the First Preferred Dividends, the "Preferred Dividends ") of an amount equal to the amount resulting from the sum of all net income derived from Financial Investments (as defined below) of the Company less (i) the First Preferred Dividend as computed for the relevant financial year and attributable to the Tranche B MRPS, (ii) all direct and indirect costs and expenses of the Company in connection with the Financial Investments booked during the relevant financial year according to Luxembourg GAAP; (iii) the losses derived from or otherwise recognised on the Financial Investments accounted for by the Company; less (iv) the Applicable Margin (as defined below) during the relevant financial year.

"Financial Investments" mean any loan receivables, notes, cash on account and treasury instruments acquired and financed directly or indirectly by the issuance of the Tranche B MRPS, and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets but excluding the Underlying Assets and any current or future equity participation.

"Applicable Margin" means 0.125% of the total value of the Financial Investments as at the beginning of the financial year (as shown in the financial statements of the Company), which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 or 366 day year as the case may be".

Twelfth resolution

The Shareholder resolves to delete articles 25.6 to 25.13 included of the Articles of Association of the Company to implement the adoption of the sixth resolution.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois d'avril,

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg"),

A comparu:

Masonite International Corporation, une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 1900-355 Burrand Street, CDN-BC V6C 2G8, Vancouver, Canada, représentée par Monsieur Arnaud Fostier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 mars 2013;

Ci-après mentionne en tant qu' "Actionnaire".

I. Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il détient actuellement la totalité du capital social de Masonite Luxembourg S.A., une société anonyme organisée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88,921, constituée par un acte de Maître Alex Weber, notaire résidant à Bascharage, le 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 1536 du 24 octobre 2002 (la "Société"). Les statuts (les "Statuts") de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, le 18 mai 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1715 on 7 juillet 2012.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Pour re-libeller les huit millions six cent mille six cent trente (8.600.630) tranche B MRPS, les trois cent seize mille huit cent soixante-cinq (316.865) tranche C MRPS, trois cent seize mille huit cent soixante-cinq (316.865) tranche D MRPS, les quatre cent nonante quatre mille cinq cent cinquante-neuf (494.559) tranche E MRPS, cent nonante-huit mille dix-neuf (198.019) tranche F MRPS et deux cent quarante-sept mille deux cent septante-neuf (247.279) tranche G MRPS en dix millions cent septante-quatre mille deux cent dix-sept (10.174.217) tranche B MRPS ("Tranche B MRPS") par incorporation des actifs présents sur les comptes de la tranche C MRPS à la tranche G MRP ainsi que les fonds présents sur les comptes de primes d'émission y afférent et des comptes de réserve spéciaux respectivement dans la Tranche B MRPS, son compte de prime d'émission et compte de réserve spéciale.

2. Augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.384.628,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions six cent vingt-mille cinq cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.620.525,-) divisé en deux millions cinq cent trente et un mille trois cent quarante et un (2.531.341) Tranche A MRPS, dix millions cent septante quatre mille deux cent dix-sept (10.174.217) Tranche B MRPS et treize millions neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-sept (13.914.967) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à un montant de vingt-huit millions cinq mille cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 28.005.153,-) divisé en deux millions cinq cent trente et un mille trois cent quarante et un (2.531.341) Tranche A MRPS, dix millions cent septante-quatre mille deux cent dix-sept (10.174.217) Tranche B MRPS et quinze millions deux cent nonante-neuf mille cinq cent nonante-cinq (15.299.595) actions ordinaires, toutes avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

3. Émettre un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit (1.384.628) actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique.

4. Accepter la souscription par l'Actionnaire à un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit (1.384.628) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune et le paiement intégral de ces actions ordinaires au moyen de l'incorporation d'un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.384.628,-) sur les bénéfices non répartis de la Société.

5. Transférer septante-quatre mille quatre cent quarante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 74.443,47) depuis le compte de réserve légale de la Société sur le compte de prime d'émission relatif à la Tranche B MRPS.

6. Augmenter la prime d'émission de la Tranche A MRPS en incorporant onze millions deux cent mille cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-neuf cents (USD 11.200.053,29) depuis le compte de réserve spéciale lié à la Tranche A MRPS.

7. Réduire le montant du capital social souscrit et libéré de la Société par (i) un montant de trois millions deux cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.280.000,-), ce qui représente trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) actions ordinaires, devant être remboursés à l'Actionnaire (ii) un montant de huit cent septante-cinq mille cent nonante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 875.198,-), ce qui représente huit cent septante-cinq mille cent nonante-huit (875.198) Tranche A MRPS, devant être affectés au compte de prime d'émission relatif à la Tranche A MRPS et (iii) un montant de deux millions neuf cent onze mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.911.717,-), représentant deux millions neuf cent onze mille sept cent dix-sept (2.911.717) Tranche B MRPS, à affecter au compte prime d'émission relative à la Tranche B MRPS, de manière à réduire le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-huit millions cinq mille cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 28.005.153,-) représenté par deux millions cinq cent trente et un mille trois cent quarante et un (2.531.341) Tranche A MRPS, dix millions cent septante-quatre mille deux cent dix-sept (10.174.217) Tranche B MRPS et quinze millions deux cent nonante-neuf mille cinq cent nonante-cinq (15.299.595) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune à un montant de vingt millions neuf cent trente-huit mille deux cent trente-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.938.238,-) divisé en un million six cent cinquante-six mille cent quarante-trois (1.656.143) Tranche A MRPS, sept millions deux cent soixante-deux mille cinq cent (7.262.500) Tranche B MRPS et douze millions dix-neuf mille cinq cent nonante-cinq (12.019.595) actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les droits décrits dans les Statuts.

8. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7 de l'agenda.

9. Modification de l'article 5 paragraphe 2 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7 de l'agenda.

10. Modification de l'article 25 paragraphe 4 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7 de l'agenda.

11. Modification de l'article 25 paragraphe 5 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7 de l'agenda.

12. Suppression des articles 25 paragraphe 6 à 25 paragraphe 6 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 7 de l'agenda.

13. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé de re-libeller les huit millions six cent mille six cent trente (8.600.630) tranche B MRPS, les trois cent seize mille huit cent soixante-cinq (316.865) tranche C MRPS, trois cent seize mille huit cent soixante-cinq (316.865) tranche D MRPS, les quatre cent nonante quatre mille cinq cent cinquante-neuf (494.559) tranche E MRPS, cent nonante-huit mille dix-neuf (198.019) tranche F MRPS et deux cent quarante-sept mille deux cent septante-neuf (247.279) tranche G MRPS en dix millions cent septante-quatre mille deux cent dix-sept (10.174.217) tranche B MRPS ("Tranche B MRPS") par incorporation des actifs présents sur les comptes de la tranche C MRPS à la tranche G MRP ainsi que les fonds présents sur les comptes de primes d'émission y afférent et des comptes de réserve spéciaux respectivement dans la Tranche B MRPS, son compte de prime d'émission et compte de réserve spéciale.

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit (1.384.628,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions six cent vingt-mille cinq cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.620.525,-) divisé en deux millions cinq cent trente et un mille trois cent quarante et un (2.531.341) Tranche A MRPS, dix millions cent septante quatre mille deux cent dix-sept (10.174.217) Tranche B MRPS et treize millions neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-sept (13.914.967) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à un montant de vingt-huit millions cinq mille cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 28.005.153,-) divisé en deux millions cinq cent trente et un mille trois cent quarante et un (2.531.341) Tranche A MRPS, dix millions cent septante-quatre mille deux cent dix-sept (10.174.217) Tranche B MRPS et quinze millions deux cent nonante-neuf mille cinq cent nonante-cinq (15.299.595) actions ordinaires, toutes avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé d'émettre un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit (1.384.628) actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Quatrième résolution - Souscription/Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Arnaud Fostier, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Actionnaire, précité.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire, à un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit (1.384.628) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites par incorporation d'un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.384.628,-) sur les bénéfices non répartis de la Société.

L'Actionnaire décide d'accepter ladite souscription et le paiement des un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-huit (1.384.628) actions ordinaires.

Cinquième résolution

L'Actionnaire a décidé de transférer septante-quatre mille quatre cent quarante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 74.443,47) depuis le compte de réserve légale de la Société sur le compte de prime d'émission relatif à la Tranche B MRPS.

Sixième résolution

L'Actionnaire a décidé d'augmenter la prime d'émission de la Tranche A MRPS en incorporant onze millions deux cent mille cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-neuf cents (USD 11.200.053,29) depuis le compte de réserve spéciale lié à la Tranche A MRPS.

Septième résolution

L'Actionnaire a décidé de réduire le montant du capital social souscrit et libéré de la Société par (i) un montant de trois millions deux cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.280.000,-) ce qui représente trois millions deux cent quatre-vingt mille (3.280.000) actions ordinaires, devant être remboursés à l'Actionnaire (ii) un montant de huit cent septante-cinq mille cent nonante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 875.198,-), ce qui représente huit cent septante-cinq mille cent nonante-huit (875.198) Tranche A MRPS, devant être affectés au compte de prime d'émission relatif à la Tranche A MRPS et (iii) un montant de deux millions neuf cent onze mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.911.717,-), représentant deux millions neuf cent onze mille sept cent dix-sept (2.911.717) Tranche B MRPS, à affecter au compte prime d'émission relative à la Tranche B MRPS, de manière à réduire le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-huit millions cinq mille cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 28.005.153,-) représenté par deux millions cinq cent trente et un mille trois cent quarante et un (2.531.341) Tranche A MRPS, dix millions cent septante-quatre mille deux cent dix-sept (10.174.217) Tranche B MRPS et quinze millions deux cent nonante-neuf mille cinq cent nonante-cinq (15.299.595) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune à un montant de vingt millions neuf cent trente-huit mille deux cent trente-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.938.238,-) divisé en un million six cent cinquante-six mille cent quarante-trois (1.656.143) Tranche A MRPS, sept millions deux cent soixante-deux mille cinq cent (7.262.500) Tranche B MRPS et douze millions dix-neuf mille cinq cent nonante-cinq (12.019.595) actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les droits décrits dans les Statuts.

Huitième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 7, l'Actionnaire décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à vingt millions neuf cent trente-huit mille deux cent trente-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.938.238,-) divisé en un million six cent cinquante-six mille cent quarante-trois (1.656.143) MRPS de Tranche A, sept millions deux cent soixante-deux mille cinq cent (7.262.500) MRPS de Tranche B et douze millions dix-neuf mille cinq cent nonante-cinq (12.019.595) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-). »

Neuvième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 7, l'Actionnaire décide de modifier l'article 5 paragraphe 2 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" **5.2.** Le capital social autorisé est fixé à cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.000,-) divisé en cinquante millions (50.000.000) de MRPS, qu'ils soient ou de Tranche A ou de Tranche B, et en cinquante millions d'actions ordinaires (50.000.000), ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune avec les mêmes droits que les actions existantes, que ce soient des MRPS ou des actions ordinaires, en gardant à l'esprit que le montant total des MRPS, quelle que soit leur tranche, doit à tout moment représenter moins de la moitié du capital social de la Société, conformément à l'article 44 de la loi".

Dixième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 7, l'Actionnaire décide de modifier l'article 25 paragraphe 4 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" **25.4.** Chaque Tranche B MRPS donne à son détenteur le droit à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 1,00% par rapport à la valeur comptable du capital social représenté par les MRPS compétentes, qui emporte un intérêt journalier depuis le jour de la date d'émission des MRPS concernées calculé en prenant en compte une année de 365 ou 366 jours selon le cas (le «Premier Dividende Préférentiel de Tranche B», et avec le Premier Dividende Préférentiel de Tranche A, les «Dividendes Préférentiels de Premier Rang»).".

Onzième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 7, l'Actionnaire décide de modifier l'article 25 paragraphe 5 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" **25.5.** Par la suite, chaque MRPS de Tranche B donne à son détenteur le droit à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Deuxième Dividende Préférentiel de Tranche B», et avec le Deuxième Dividende Préférentiel de Tranche A, les «Dividendes Préférentiels de Second Rang», et ensemble avec les Dividendes Préférentiels de Premier Rang, les «Dividendes Préférentiels») d'un montant égal au montant résultant de la somme de tous les revenus nets tirés des Placements Financiers (tel que défini ci-après) de la Société moins (i) le Premier Dividende Préférentiel de Tranche B calculé pour l'exercice considéré et attribuable à la Tranche B MRPS, (ii) tous les coûts directs et indirects et des charges de la Société dans le cadre des Placements Financiers comptabilisés au cours de l'exercice financier concerné selon les principes comptables luxembourgeois, (iii) les pertes provenant de ou autrement reconnu sur les Placements Financiers comptabilisés par la Société; moins (iv) la Marge Applicable (telle que définie ci-dessous) au cours de l'exercice financier concerné.

"Placements Financiers" signifie toute créance ou prêt, les billets à ordre, les fonds en compte et instruments propres acquis et financés directement ou indirectement par l'émission de la Tranche B MRPS, et / ou de tous autres actifs financiers remplaçant des actifs financiers, achetés ou financés par les produits résultant de ces actifs financiers ou de cession de tout ou partie de ces actifs financiers, mais à l'exclusion des Actifs sous-jacents et de toute participation au capital actuel ou futur.

"Marge Applicable" désigne 0,125% de la valeur totale des investissements financiers au début de l'année financière (comme indiqué dans les états financiers de la Société), qui court quotidiennement et sera calculée en supposant une année de 365 ou 366 jours selon le cas".

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16521. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048768/407.

(130059268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Luxembourg - Jeux s.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 26.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013033727/10.

(130040999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Marc Gilson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer.

R.C.S. Luxembourg B 164.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033746/9.

(130040921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Jodewa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.141.

Le bilan au 31 août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033749/9.

(130041538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Metalflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 37.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033751/9.

(130041479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 662.630.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

La société McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., voit son siège transféré
du

2, rue Joseph Hackin,

L-1746 Luxembourg,

au Luxembourg,

au

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

au Luxembourg,

à partir du 30 janvier 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013033737/22.

(130040870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

3 C Investments & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033944/9.

(130041188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

3F Grund & Kapital (Luxembourg) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 146.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033945/9.

(130040994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Bennimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4217 Esch-sur-Alzette, 8-10, rue du Lycée.

R.C.S. Luxembourg B 102.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034056/9.

(130041588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

B.S.K. Equipment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue du Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 121.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034043/9.

(130041996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Atelier d'Architecture Frank Thoma, Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 236, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034041/9.

(130041616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Askal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013034039/9.

(130041607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.